EDITO

Cette nouvelle édition du « Guide des services communaux » permettra à tous les citoyens de Woluwe-Saint-Lambert de mieux connaître les différents aspects des services rendus à la population par l'administration communale.
Notre commune présente un large éventail de services, bien au-delà des missions que la loi impose à une autorité locale. Nos services viennent en soutien de toutes les initiatives qui favorisent la participation des citoyens à la vie locale, qui permettent de tisser des liens sociaux plus intenses.
La vie culturelle, sportive, sociale est très riche et multiple dans notre commune. Grâce à ce guide, vous en découvrirez bien des facettes.
De surcroît, ce guide vous accompagnera dans les démarches administratives.
Notre administration est à votre disposition pour tout conseil car nous sommes particulièrement attentifs à la qualité de l'accueil des habitants par nos services.
N'hésitez jamais à me faire part de vos suggestions et propositions quant à la manière dont nos services sont à votre écoute.
Je le suis également et vous pouvez toujours me rencontrer car je reçois les habitants qui le souhaitent (secrétariat : 02.761.27.43 – o.maingain@woluwe1200.be).
Que la vie dans notre commune vous soit agréable et vous permette de réaliser de nombreux projets personnels ou collectifs.

Votre Bourgmestre,
Olivier Maingain

HISTOIRE DE LA COMMUNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT

Si les premières traces tangibles d'une présence humaine sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert remontent à plus de 4000 ans, il faut cependant fixer les origines historiques de notre commune au milieu du XIe siècle. A cette époque d'importants travaux de défrichement furent entrepris dans la partie de la forêt de Soignes située sur le cours moyen de la Woluwe (petite rivière qui allait donner son nom au village) afin d'y créer un centre d'exploitation agricole. Des cultivateurs s'y installèrent, une église fut bâtie, on la dédia à Saint Lambert, le prestigieux évêque de Liège … Woluwe-Saint-Lambert était née.

L'influence indirecte de Bruxelles se fit cependant précocement ressentir. Dès la fin du XIIe siècle les chanoines de la collégiale Saints-Michel-et-Gudule obtinrent les droits ecclésiastiques (nomination du curé, perception des dîmes). Au siècle suivant, des membres du patriciat bruxellois et des institutions charitables (hôpital Saint-Jean, hospice Ter Arken) sont propriétaires à Woluwe. Du XVIe au XVIIIe siècle des maisons de campagne (Hof van Brussel, Château Malou, etc.) sont rachetées ou construites par de riches bourgeois ou des membres de la noblesse de robe tandis qu'on dénombre deux moulins à papier activés par la Woluwe, dont la production alimente directement le marché bruxellois.

Les ducs de Brabant détenaient les droits seigneuriaux sur Woluwe, mais ils partageaient le sol avec d'autres grands propriétaires : les châtelains de Bruxelles, le lignage noble de Woluwe, les puissantes abbayes de Forest et de Park-lez-Louvain, et cela au moins dès la première moitié du XIIe siècle. C'est à ce moment que le paysage de Woluwe acquiert la physionomie qu'il offrira jusqu'en plein XXe siècle : un terroir consacré exclusivement à l'agriculture et à ses activités connexes (meunerie, brasserie, …).

L'urbanisation va faire sentir ses effets à partir des années 1890-1900. Le tracé du boulevard Brand Whitlock (1901-1906), Bd Brand Whitlock en 1910fut à la base de la création d'un quartier bourgeois à plan en damier où s'épanouirent les styles architecturaux en faveur à la "Belle Epoque" dont l'Art Nouveau, puis, après la première guerre mondiale, l'Art Déco et le Modernisme.

Le phénomène d'urbanisation qui s'est développé progressivement sur près d'un siècle, a réussi à intégrer Woluwe-Saint-Lambert dans la ville tout en assurant à ses habitants un cadre de vie privilégié, aéré et doté d'un équipement collectif diversifié, d'amples espaces verts, de moyens de communication aisés, ... lui conférant une place enviable au sein de la Région de Bruxelles-Capitale, coeur de l'Europe.

Armoiries de Woluwe-Saint-Lambert

« De sable au chef d'argent chargé de trois oiseaux de sable becqués et membrés de gueules, rangés, l'écu posé devant et vers la dextre d'un Saint Lambert tenant de la dextre une crosse épiscopale tournée à sénestre, de la sénestre un livre ouvert et écrasant sous ses pieds un guerrier casqué tenant de la sénestre une épée – le tout d'or. »

QUELQUES CHIFFRES AUJOURD'HUI

Superficie : 731 ha

Limites : au nord: Zaventem
au sud: Woluwe-St-Pierre
au S.O.: Etterbeek
à l'ouest : Schaerbeek
au N.O.: Evere
à l'est : Kraainem

Altitude :
38 m angle boulevard de la Woluwe / rue de l'Ecluse
96 m square Vergote

Type de commune: commune résidentielle

Voirie communale
a) urbaine: 72 km 650m
b) de petite vicinalité : 3 km

Voiries régionales : 11 km 135 m

Surperficie bâtie : 3984,3 m2

Superficie non bâtie : 3.325,7 m2

Activité commerciale :
Georges Henri, Tomberg, Saint-Henri, Woluwe Shopping Center, Passage Linthout, Montgomery, Roi Chevalier, Place Saint-Lambert

Nombre de logements 30.09.2007: 28.787

Nombre de naissances 2007 : 1.709

Nombre de décès 2007 : 1.068

Nombre d'habitants 2007 : 49.073

LE COLLEGE ECHEVINAL

Monsieur Olivier MAINGAIN
Av. Herbert Hoover 36
Bourgmestre - Police – Prévention – Administration générale – Ressources humaines – Travaux publics (hors espaces verts) – Mobilité – Tutelle C.P.A.S. – Culture – Information – Relations publiques
02.761.27.41
o.maingain@woluwe1200.be

Madame Monique LOUIS épouse HALKIN
Av. Prekelinden 51
Première Echevine - Enseignement – Lecture publique – Crèches – Formations – Relations avec la Communauté flamande.
02.761.28.73
m.louis@woluwe1200.be

Madame Isabelle MOLENBERG
Av. Marie-José 154
Echevine - Action sociale – Seniors – Famille – Emploi – Pensions – Egalité des chances.
02.761.28.33
i.molenberg@woluwe1200.be

Madame Bénédicte de SELLIERS de MORANVILLE – de BIOLLEY
Av. Slegers 79/7
Echevine - Officier de l'Etat civil – Etat civil – Population – Cultes – Handicapés – Jumelages.
02.761.28.21
b.deselliers@woluwe1200.be

Monsieur Daniel FRANKIGNOUL
Clos des Peupliers 64
Echevin - Urbanisme – Environnement – Espaces verts – Propreté publique – Protection du patrimoine – Tourisme.
02.761.27.36
d.frankignoul@woluwe1200.be

Madame Michèle NAHUM épouse HASQUIN
Boulevard Brand Whitlock 142/9
Echevine - Commerce – Expansion économique – Contentieux – Propriétés communales – Logement.
02.761.27..12
m.hasquin@woluwe1200.be

Monsieur Benoît VELDEKENS
Square Joséphine-Charlotte 12
Echevin - Finances – Marchés publics – Achats – Politique énergétique – Relations avec les communautés européennes et solidarité internationale.
02.761.27..60
b.veldekens@woluwe1200.be

Monsieur Eric BOTT
Av. des Créneaux 8
Echevin - Jeunesse – Sports – Loisirs – Vie associative – Festivités – Informatique.
02.761.27.26
e.bott@woluwe1200.be

Monsieur Jacques VLASSCHAERT
Steenputten 9 - 3080 Tervuren (Vossem)
Secrétaire communal
02.761.27.39
j.vlasschaert@woluwe1200.be

LE CONSEIL COMMUNAL

Monsieur DESIR Georges
Rue Th. De Cuyper 119/61

Madame CARON Danielle
Avenue des Constellations 15

Monsieur LEMAIRE Michel
Avenue Lambeau 92

Monsieur VANDERWAEREN Pierre
Rue Th. De Cuyper 165/21

Mijnheer DE SMUL Georges
Dalechamplaan 4

Madame DESTREE-LAURENT Jacqueline
Avenue de Mai 221

Madame BETTE Francine
Rue F. Mélard 11

Monsieur de MAERE d'AERTRYCKE Pierre-Alexandre
Rue Fernand Mélard 11

Monsieur FINCOEUR Bernard
Rue Dries 121

Mijnheer LIENART van LIDTH de JEUDE Xavier
Kapellaan 60 A

Madame HENRY Fabienne
Avenue Dalechamp 12

Madame ARNOULD Martine
Chaussée de Roodebeek 254

Monsieur IDE Bernard
Avenue J.F. Debecker, 106

Madame KESREWANI Izabelle
Avenue d'Août 11/2b

Madame COPPIN Christine
Avenue Marcel Thiry 60 bte 4

Mevrouw LIPPENS Godelieve
Crocqstraat, 114

Monsieur THAYER Jean-François
Rue André Crabbé, 1

Monsieur DE PLAEN Alain
Clos Victor Gilsoul, 1

Madame MEIRE Anne-Sophie
Avenue du Castel, 15

Mijnheer ECTOR Stefaan
Roodebeeksteenweg, 374

Madame VAN GOIDSENHOVEN-BOLLE Julie
Chaussée de Roodebeek, 495

Monsieur DEREPPE Christian
Boulevard Brand Whitlock, 58

Madame TSHOMBE Marie-Paule
Gulledelle, 91 bte 2

Madame VERHAEGHE Laurence
Av. du Yorkshire 5 bte 4

Madame CHARUE Françoise
Chaussée de Roodebeek, 96

Madame BROCHE Anne
Av. du Prince Héritier 140

Monsieur VANDE MAELE René
Av. de la Charmille 18 bte 89

LES SERVICES DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

http://www.woluwe1200.be
Hôtel communal
Avenue Paul Hymans, 2
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél.: 02.761.27.11

Horaire d'ouverture des services:

Du lundi au vendredi
de 8 à 12h et de 13h30 à 17h

Sauf

Population
Carte d'identité électronique
de 8 à 15h

Passeports
Permis de conduire
de 8 à 12h30 et de 13h30 à 15h

Etat civil
Casier judiciare
de 8 à 12h et de 13h30 à 15h

Etrangers
de 8 à 12h30

Carte d'habitant
du lundi au jeudi de 8 à 12h45

Urbanisme
lun, merc et ven. de 8 à 12h

Comptes financiers de
l 'Administration communale
091-0001983-72 et 000-0025762-57

Permanences:

Le jeudi de 8 à 12 et de 13h30 à 19h
Population (de 8 à 19h)
Famille et Action sociale
Passeports
Etat civil
Permis de conduire
Bonne vie et moeurs

Le jeudi de 17 à 19h
Etrangers
Carte d'habitant

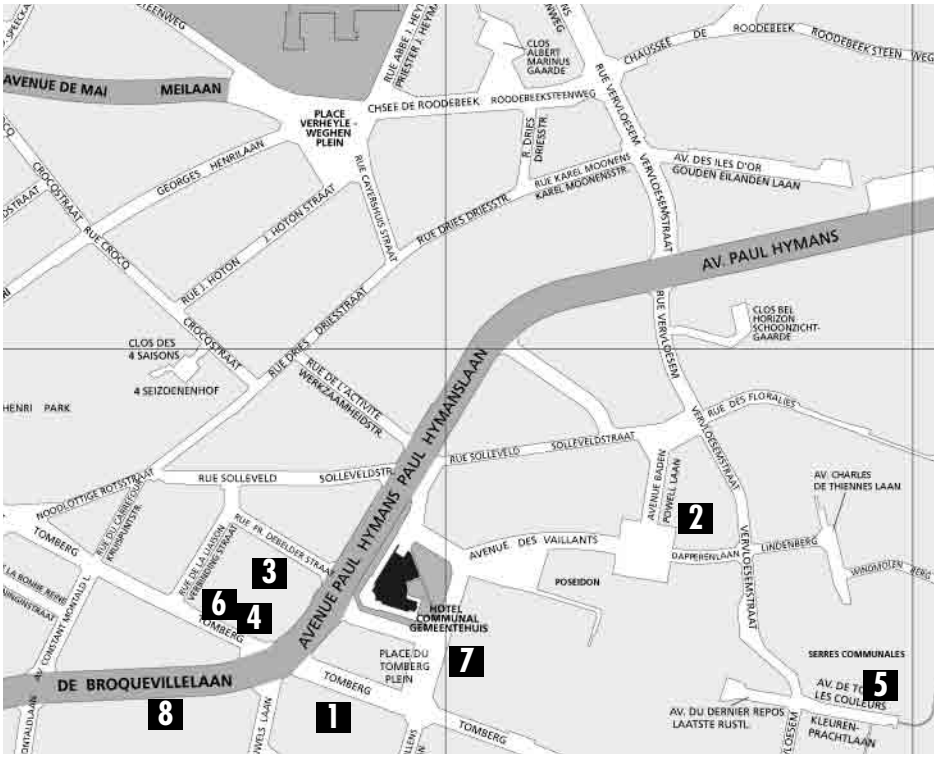

Services décentralisés:

1 Services des Bâtiments communaux, Urbanisme, Propriétés communales
Tomberg, 123

Services de l'Education, des Crèches et de la Lecture publique
Av. Jean Monnet, 2

Services des Sports et de la Jeunesse
Av. du Couronnement, 65

2 Services des Personnes Handicapées
Av. Baden Powell, 2

3 Police
Rue Debelder, 15-17

Service de la Culture Wolubilis
Pl. du Temps Libre, 6

4 Cellule Mobilité
Rue Tomberg, 188

Service Aménagement urbain
Dépôt communal, chée de Stockel 80

5 Service des Jardins Publics
Avenue de Toutes les Couleurs, 9

6 Services des Finances - Achats - prevention
Rue Tomberg, 184

7 FASE maintien à domicile - Wolu 10.000
Place duTomberg 6A

8 Service des Affaires juridiques
Av. de Broqueville 270

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

POPULATION, ETAT CIVIL

1. POPULATION 11
CHANGEMENT DE RESIDENCE
DELIVRANCE DE CERTIFICATS
ETABLISSEMENT DE PIECES D'IDENTITE
DIVERS

2. SERVICE DES ÉTRANGERS 12
SEJOURS DE 3MOIS OU PLUS
CHANGEMENT DE RESIDENCE
RENOUVELLEMENT DES TITRES DE SEJOUR
DEPART DEFINITIF DE BELGIQUE
ETRANGERS A STATUT SPECIAL

3. MILICE 13

4. AFFAIRES ÉLECTORALES 13

5. PERMIS DE CONDUIRE 14

6. PASSEPORTS 14

7. CASIER JUDICIAIRE 15

8. ETAT CIVIL 16
NAISSANCES
MARIAGES
DECES
EXTRAITS D'ACTES D'ETAT CIVIL
NATIONALITE

9. LE GUICHET ÉLECTRONIQUE 17

RECETTE 18
PLACEMENT DE PANNEAUX DE DEMENAGEMENT
MARCHES

AFFAIRES JURIDIQUES 20

POPULATION

Hôtel communal
Avenue Paul Hymans, 2

Heures d'ouverture :
1. Service Population:
Tél.: 02.761.27.86/88
de 8 à 15h, le jeudi de 8 à 19 h
2. Service des Etrangers
Tél.: 02.761.27.20 - 02.774.35.51
de 8 à 12h30 , le jeudi de 8 à 19h
3. Milice et 4. Affaires électorales:
Tél.: 02.761.27.89
de 8 à 12h30 et de 13h30 à 15h.
5. Permis de conduire et 6. Passeports:
Tél.: 02.761.29.55 - Tél.:02.761.27.10
de 8 à 12h30 et de 13h30 à 15h.
le jeudi de 8 à 19h
7. Casier judiciaire
Tél.: 02.761.29.30 - Fax : 02.761.29.61
de 8 à 12h,de 13h30 à 15h.
le jeudi de 8 à 19h
8. Etat civil
Naissances et Mariages :
Tél.: 02.761.29.15
Décès : Tél: 02.761.27.82/81
de 8 à 12h et de 13h30 à 15h.
le jeudi de 8 à 19h
9. Le guichet electronique
http://www.woluwe1200.be/vie-communale/formalites-et-demarches/votre-guichet-electronique

1. Population

CHANGEMENT DE RESIDENCE

Arrivée à Woluwe-Saint-Lambert
Prévenir la commune de Woluwe-Saint-Lambert en se présentant personnellement au guichet de la population, muni de sa carte d'identité et de celle de tous ceux qui composent le ménage
Départ de Woluwe-Saint-Lambert
Se présenter dans sa nouvelle commune.
Départ pour l'étranger : prendre contact avec le service population, 1 semaine avant le départ
Changement de domicile à l'intérieur de la commune
Présenter au service Population toutes les pièces d'identité de la famille.
Nota Bene :
1. Avertir sans délai les organismes concernés :
- la Caisse d'Allocations Familiales et des Pensions
- la Mutuelle et le Syndicat
- la société de banque et de crédit
- les compagnies d'assurances
- l'employeur
- les sociétés distributrices d'eau, de gaz et d'électricité
- la Régie des Postes
- le service de redevance radio-télévision
- la société de télédistribution
- la Régie des Télégraphes et Téléphones
- l'Office des Contributions

2. Présenter le certificat d'immatriculation du véhicule après chaque changement d'adresse au service population une fois l'inscription faite.

DELIVRANCE DES CERTIFICATS

- composition de ménage
- de nationalité
- de résidence
- de vie
- Modèle 8 : certificat de départ de Belgique
- certificat de milice
- historique des adresses

ETABLISSEMENT DES PIECES D'IDENTITE

Pour les enfants de moins de 12 ans
- à partir de la naissance (sans photo)
Certificats d'identité lors de voyages à l'étranger, pour les pays n'exigeant pas le passeport international (avec photo), durée de validité 2 ans. (à demander 8 jours avant le départ)
L'enfant de moins de 12 ans doit être présent lors de la demande d'un certificat d'identité.
- 1,25 EUR

A partir de 12 ans
Les cartes d'identité (type européen) ont une validité de 5 ans.
- L'enfant de plus de 12 ans ou l'adulte doit être présent lors de la demande d'une carte d'identité. (avec la convocation et photo)

Lorsque les cartes d'identité sont arrivées à terme une nouvelle convocation parvient automatiquement aux personnes concernées

Carte d'identité électronique : 14 EUR
Duplicata de la carte d'identité electronique: 14 EUR (perte, vol ou destruction)

DIVERS
réservé aux habitants de la commune

Légalisation de signature.
Se présenter au service Population muni de sa carte d'identité et du document sur lequel la signature est apposée. Pour les personnes dont la signature doit être fréquemment légalisée (directeurs d'écoles, de sociétés...), il existe la possibilité de déposer un exemplaire de sa signature.
Coût : 1 EUR ou gratuit selon l'usage du document.

Copies certifiées conformes
Se présenter muni du document original et de la copie. Le service Population ne peut certifier conforme la copie d'un passeport, d'un permis de conduire ou de la carte d'identité hormis dans le cadre d'une demande de naturalisation. Si vous avez besoin de la copie d'un acte authentique (acte d'état civil, jugement, arrêt ou acte notarié), vous devez vous adresser à l'autorité qui a délivré le document car elle est la seule habilitée à vous en délivrer une copie.
Coût : 2,50 EUR ou gratuit selon l'usage du document

Recherche d'adresses
N'est plus autorisée suite à la loi sur la protection de la vie privée.

2. Service des étrangers

Séjours de 3 mois maximum
Les étrangers doivent se présenter au service des Etrangers du lieu de leur résidence dans les huit jours ouvrables de leur entrée en Belgique.
Ils se muniront de leur passeport ou de leur carte d'identité nationale, ainsi que d'une prise en charge légalisée.
Séjours de plus de 3 mois
Les étrangers ayant l'intention de s'établir provisoirement dans le pays, soit pour y travailler, soit pour y étudier, doivent se présenter au service des Etrangers dans les huit jours ouvrables de leur arrivée en Belgique et solliciter leur inscription au registre des étrangers de l'administration communale du lieu de leur résidence.
Ils doivent se munir de 4 photos hors CEE (CEE : 6 photos), du passeport national ainsi que d'un contrat de bail, ou d'une autorisation du propriétaire, d'une attestation de travail ou d'une inscription aux cours pour les étudiants une preuve d'affiliation à une mutuelle, d'une déclaration relative aux moyens d'existence.
Ces mêmes étrangers ayant l'intention de s'établir provisoirement dans le Royaume

doivent y être autorisés par le Ministre de l'Intérieur ou par son délégué, sauf dispositions légales particulières (voir loi du 15. 12.80 sur l'accès au territoire, le séjour, l'établissement et l'éloignement des étrangers).

Changement de résidence dans la commune

L'étranger inscrit au registre des étrangers qui a changé de domicile dans la commune doit se présenter au service des Etrangers dans les huit jours ouvrables afin de faire constater la mutation dans le registre des étrangers et sur la carte de séjour.

Arrivée dans la commune

L'étranger qui établit son domicile à Woluwe-Saint-Lambert doit se présenterà l'administration communale muni de:

- son titre de séjour
- son passeport ou de sa carte d'identité nationale
- son permis de travail, de sa carte professionnelle, une attestatio patronale ou de tous les documents "étudiants" requis
- un contrat de bail ou une autorisation du propriétaire
- 4 photos (non CEE) ou 6 photos (CEE) pour les membres de la famille, actes de naissance et de mariage avec les légalisations requises.

Renouvellement des titres de séjour

L'étranger est tenu, même sans convocation, de demander le renouvellement ou la prorogation de son titre de séjour un mois avant la date d'expiration de ce dernier.

Pour ce faire, il est prié de se munir de son permis de travail et/ou de sa carte professionnelle ou des documents "étudiants" requis (attestation de cours, bourses d'études, prise en charge, attestation de présentation des examens).

Départ définitif de la Belgique

L'étranger qui quitte définitivement le Royaume doit se présenter dans les huit jours qui précèdent son départ de Belgique afin de se faire rayer du registre des étrangers ou de la population.

Etrangers à statut spécial

Les titulaires d'une carte d'identité dite spéciale délivrée par le service du Protocole du Ministère des Affaires étrangères sont dispensés des formalités d'enregistrement en commune mais doivent toutefois être mentionnés au Registre national de la population. Cette obligation vaut pour tous les titulaires de cartes d'identité spéciales portant la référence Sxxx et Pxxx, Rappelons que cette mention au Registre national de la population est indispensable pour effectuer certaines démarches administratives (permis de conduire, certificats de résidence, composition de ménage, etc.).

Les diplomates sont titulaires d'une carte d'identité spéciale portant la référence Dxxxx, également délivrée par le Ministère des Affaires étrangères. Ce statut les dispense de toute inscription en commune. Par conséquent, la plupart des démarches administratives doivent être effectuées auprès du consulat ou de l'ambassade du pays ressortissant.

3. Milice

La loi du 31/12/1992 modifiant les lois sur la milice coordonnées le 30/04/1962 a pour effet la suppression du service militaire.

Des certificats de milice sont encore établis pour ceux qui en font la demande.

Délai d'obtention : 2 jours ouvrables

Coût : 5 EUR ou gratuit selon l'usage

4. Affaires électorales

Tout renseignement à propos des élections peut être obtenu auprès du service en tout temps.

5. Permis de conduire

A. Permis de conduire provisoire :
* Permis de conduire provisoire valable 18 mois (sans guide)
- examen théorique réussi depuis moins de 3 ans
- 18 ans minimum
- 20 heures de cours pratiques (attestation d'aptitude)
- ne peut être ni renouvelé, ni prolongé
- uniquement valable en Belgique
- deux photos sur fond blanc
- coût : 15,20 EUR

* Permis de conduire provisoire valable 36 mois (avec guide)
- examen théorique réussi depuis moins de 3 ans
- 17 ans minimum
- peut être renouvelé, mais pas prolongé
- le guide doit être titulaire d'un permis de conduire depuis 8 ans minimum et ne pas avoir eu de déchéance endéans les 3 ans
- uniquement valable en Belgique
- deux photos sur fond blanc
- coût : 15,20 EUR

* Permis de conduire provisoire modèle 3
- délivré pour toutes les catégories, à l'exception de la catégorie B
- à partir de 16 ans pour la catégorie A3
- coût : 15,20 EUR

Permis de conduire
J'ai réussi mon examen pratique, que dois-je faire pour obtenir mon permis de conduire ?
Me présenter au guichet " Permis de conduire" muni(e) de l'attestation de réussite de l'examen, de ma carte d'identité, de deux photos récentes, sur fond blanc (pas de copie en couleurs ni scannée).
Coût : 22,20 EUR

Comment obtenir un duplicata ?
1) En cas de perte ou de vol : faire préalablement une déclaration au bureau de police. Ensuite, se présenter au guichet «Permis de conduire» muni du document remis par la police, de deux photos récentes sur fond blanc.
Coût : 17,20 EUR
2) En cas de renouvellement spontané : apporter deux photos récentes sur fond blanc.
Coût : 17,20 EUR
Je suis ressortissant des pays membres de l'Espace Economique Européen et je viens vivre en Belgique, dois-je faire la demande afin d'obtenir un permis belge ?
Non, mais je dois, néanmoins, faire enregistrer mon permis au service " Permis de conduire", sur production de l'original et d'une photocopie.
Comment obtenir un permis de conduire international ?
Vous devez vous présenter, personnellement, muni de votre carte d'identité, votre permis de conduire et de deux photos récentes sur fond blanc.
Coût : 22,20 EUR
Modalités de demandes
Les démarches doivent être effectuées personnellement sur présentation de la carte d'identité.
Mode de paiement
Les permis de conduire sont obligatoirement payés lors la demande et en liquide.

6. Passeports

Le passeport, aussi bien pour adulte que pour enfant, est valable 5 ans.
Il faut se présenter, personnellement, et accompagné de l'enfant s'il s'agit d'un passeport pour celui-ci.
Le paiement se fait lors de la demande et en liquide.

Nouveau passeport
Se présenter personnellement muni de :
* Votre carte d'identité en cours de validité,
* 3 photographies
* l'ancien passeport (récupération possible, sur demande, après annulation).
délai d'obtention :
2 semaines - coût : 100 EUR
2 jours - coût : 270 EUR

Passeport pour un enfant de moins de 12 ans
Se présenter personnellement, avec l'enfant, muni de :
* votre carte d'identité (parent chez qui l'enfant est domicilié),
* 3 photographies,
* l'ancien passeport (récupération possible, sur demande, après annulation).
délai d'obtention :
2 semaines - coût : 41 EUR
2 jours - coût : 210 EUR

Passeport pour un enfant de 12 à 18 ans
Se présenter, personnellement, avec l'enfant, muni de :
* votre carte d'identité (parent chez qui l'enfant est domicilié),
* carte d'identité de l'enfant,
* 3 photographies,
* l'ancien passeport (récupération possible, sur demande, après annulation).
délai d'obtention :
2 semaines - coût : 53,5 EUR
2 jours - coût : 240 EUR

QUALITE REQUISE POUR LES PHOTOS DE PASSEPORTS:
La photo doit être récente , en couleur et sur fond blanc (pas de copie en couleur, ni scannée), le format de la photo doit être de 35 x 45 mm bords non compris,
la hauteur de la tête, mesurée du bas du menton jusqu'au sommet de la tête, doit être entre 25 et 35 mm maximum, le titulaire doit avoir le visage découvert (pas de chapeau, ni de foulard, ni de lunettes noires), le titulaire doit être seul sur la photo.

7. Casier judiciaire

Extrait de casier judiciaire, modèle 1, modèle 2
L'extrait de casier judiciaire (anciennement appelé "certificat de bonnes conduite, vie et moeurs") ne peut être délivré qu'à la personne concernée. Il existe 2 types d'extrait de casier judiciaire, variant selon l'usage pour lequel ils sont destinés.
L'extrait de casier judiciaire Modèle 1 est destiné aux administrations publiques, particuliers et organismes privés dès qu'il est demandé dans tous les autres cas que celui pour lequel le Modèle 2 est prévu.
L'extrait de casier judiciaire Modèle 2 est destiné aux administrations publiques, particuliers et organismes privés dès qu'il est demandé pour accéder à une activité relevant de l'éducation, de la guidance psycho-médico sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs.
Lors de la commande de l'extrait de casier judiciaire, vous devez donc indiquer l'usage que vous en ferez. La finalité de l'extrait est d'ailleurs mentionnée sur le document.
Le délai d'obtention d'un extrait de casier judiciaire est de 3 jours ouvrables.

Coût : 5 EUR ou gratuit en fonction de l'usage.

7. Etat civil

NAISSANCES

La déclaration doit se faire à la commune du lieu de naissance, endéans les quinze jours de la date de naissance (samedis, dimanches et jours fériés inclus).

L'implantation sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert des Cliniques Universitaires Saint-Luc, comprenant, entre autres, un service de maternité, a eu pour conséquence un accroissement considérable des naissances sur le territoire de la commune.
Afin de faciliter les démarches administratives des parents, le Collège des Bourgmestre et Echevins a décidé d'installer une permanence de l'Etat civil dans les bâtiments de la clinique.
C'est en cet endroit que se font désormais les déclarations de naissance les mardis et vendredis matin à partir de 8h30.

Documents à fournir par le déclarant (père, mère ou autre personne : médecin, accoucheuse, direction de la maternité)
- carnet de mariage des parents
- carte d'identité des parents
- certificat du médecin

Documents remis au déclarant :
1. une attestation destinée à obtenir l'allocation de naissance.
2. une attestation destinée à obtenir l'indemnité de grossesse et/ou de repos de maternité.
3. un avis concernant la vaccination contre la poliomyélite.
4. cinq extraits de l'acte de naissance destinés à servir en matière sociale (mutuelle, allocations, etc...).

N.B. Il est important d'attirer l'attention toute particulière des parents sur le fait qu'il ne sera délivré par naissance qu'un seul exemplaire des attestations 1 et 2.
Aucun duplicata ne pourra être délivré par l'administration communale même en cas de perte de l'original.

MARIAGES

Ils ne peuvent être célébrés que dans la commune de résidence du futur époux ou de la future épouse.
Les futurs mariés se présentent au bureau de l'Etat civil de la commune choisie et demandent la liste des documents à réunir en vue de leur union.
A Woluwe-Saint-Lambert, les mariages sont célébrés au Château Malou, le matin du mercredi au samedi

DECES

La déclaration doit être faite à la commune où a lieu le décès, le plus rapidement possible, par les plus proches parents, à défaut par les plus proches voisins ou, le cas échéant, par la personne chez qui le décès est survenu, ou la personne qualifiée pour pourvoir aux funérailles

Documents à produire :
- un avis de décès établi par le médecin (formulaire officiel)
- le carnet de mariage du défunt ou, s'il est célibataire, le carnet de mariage des parents ou l'extrait d'acte de naissance du défunt
- carte d'identité du défunt
- carte d'identité du déclarant
- déclaration des dernières volontés

Eventuellement :
- titre prouvant la qualité d'ancien combattant du défunt ou assimilé (résistant, travailleur déporté,...)
- titre de concession au cimetière

Cimetières :
1. L'ancien cimetière est situé avenue du Dernier Repos
2. Le nouveau cimetière est situé sur le territoire de la commune de Wezembeek-Oppem, rue du Long Chêne
(Tél: 02.774.36.55 - 02.761.27.84)

Heures d'ouverture au public : tous les jours, de 9 à 16h. (Week-end: de 10 à 16h.)
Les tarifs des inhumations et des transports funèbres peuvent être consultés au service de l'Etat civil.

EXTRAITS D'ACTES D'ETAT CIVIL

Obtention des extraits :
- de naissance : à la commune de naissance
- de mariage : à la commune du mariage
- de divorce : à la commune du mariage
- de décès : à la commune du lieu de décès, ou à la commune du domicile au moment du décès.

Pour les autres actes :
reconnaissance d'enfant naturel, option de patrie, conservation et renonciation de nationalité, adoptions, naissances, mariages et décès à l'étranger, demander les extraits au lieu de la transcription de l'acte.

8. Le guichet électronique

Votre guichet électronique vous permet de commander des documents en ligne

Irisbox nous permet de vous offrir un service totalement sécurisé grâce auquel vous pouvez commander en ligne et régler par carte de crédit certains documents administratifs. Donc pour ces documents, plus besoin de vous présenter à l'administration communale. Pour vous convaincre, la commune grâce à la Région vous offre, dans la limite de notre stock, un lecteur de carte d'identité électronique (EID).

Malheureusement, tous les documents ne peuvent pas être commandés par voie électronique parce que la loi impose votre présence physique pour son émission. Mais si vous voulez accélérer ce passage, il vous est loisible grâce au site de préparer votre visite.

Nous vous rappelons que la commande d'un document nécessite une carte d'identité électronique (EID), un lecteur de carte d'identité électronique et la connaissance de votre code PIN.
Les paiements peuvent se faire par Visa, Mastercard, Bancontact Mister cach

QUELS SONT LES DOCUMENTS QUE VOUS POUVEZ COMMANDER PAR INTERNET ?

Population

* Certificat de composition de ménage
* Certificat de nationalité
* Certificat de résidence
* Certificat de résidence avec historique des adresses
* Certificat de vie

Etat-Civil.

Pour rappel : uniquement les extraits dont l'évènement s'est produit à Woluwe-Saint-Lambert. Une exception, les actes d'état-civil dressés à l'étranger et transcrits à l'état-civil de la commune.

* Extrait d'acte de naissance
* Extrait d'acte de mariage
* Extrait d'acte de divorce
* Extrait d'acte de décès

http://www.woluwe1200.be/vie-communale/formalites-et-demarches/votre-guichet-electronique
http://irisbox.irisnet.be/vip/portal/intro_fr.htm

RECETTE

Hôtel communal
Avenue Paul Hymans, 2

Heures d'ouverture :
de 8 à 12h et de 13h30 à 15h

Tél : 02.761.28.61, 02.761.28.62 et 02.761.28.63
Fax : 02.761.28.30
recette.kas@woluwe1200.be

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/deplacement/stationnement/recette

PLACEMENT DES SIGNAUX

Si vous souhaitez réserver des places de stationnement sur la voie publique à l'occasion d'un déménagement ou d'une livraison à recevoir ou à effectuer, vous pouvez en introduire la demande auprès du service de la Recette Communale.

La demande doit en être faite au minimum 10 jours ouvrables avant la date de la réservation:
* Soit en vous présentant au guichet de la Recette communale (maison communale)
* Soit en nous envoyant un fax au 02.761.28.30
* Soit en nous envoyant un e-mail à rep@woluwe1200.be

Le coût en est fixé à 55 EUR par jour pour une réservation de 20 mètres.
Si la réservation concerne un déménagement entre deux adresses sur le territoire de la commune, le coût de la réservation pour la seconde adresse est ramené à 40 EUR par jour.

En ce qui concerne les réservations de places de stationnement à l'occasion de chantier, du placement de container, d'échafaudage ou de tout autre type de travaux, votre demande doit être introduite auprès du service de l'Aménagement Urbain.

MARCHES

Le marché de brocante a lieu **le premier dimanche de chaque mois de 7h30 à 13h30 à la place Saint-Lambert**.
Il est réservé uniquement à la vente ou au troc d'objets usagés. Sont par conséquent formellement interdits, la vente ou le troc d'objets neufs ainsi que de denrées alimentaires, d'animaux et de tout objet neuf ou usagé qui serait contraire aux bonnes moeurs.
L'occupation des emplacements du marché ne peut débuter avant 6h et lors de leur

installation, les participants veilleront à respecter la tranquilité du voisinage.
La participation au marché est réservée aux détenteurs de la carte d'accès délivrée par le bureau de la recette communale. La personne qui s'y présente doit obligatoirement être en possession de la carte d'identité de la personne au nom de laquelle elle réserve, chaque participant ne pouvant occuper plus de 2 emplacements contigus au cours du même marché. Chaque emplacement est numéroté et est strictement limité à 4m de largeur sur 2m de profondeur et l'occupation d'un tel emplacement coûte 35 EUR.

Toute occupation sans carte d'accès ou toute occupation en dehors des limites de l'emplacement réservé sera imposée au taux de 70 EUR par infraction.

Les amateurs ne peuvent participer aux brocantes que de manière occasionnelle et il ne vendront que leurs propres biens usagés qu'ils n'ont pas achetés, produits ou fabriqués en vue de les vendre.
Pour les professionnels, la participation est illimitée.

Dès le lundi qui suit le marché de décembre, il est possible de réserver n'importe quel mois de l'année suivante. Les emplacements ne sont jamais remboursés ni échangés. Le nombre d'emplacements étant restreint, il s'indique de ne pas attendre les derniers jours pour réserver.

Le Service des Affaires juridiques est un service interne qui gère le contentieux de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert. Il ne donne pas de consultation au public.

Vis-à-vis du public le service est chargé de l'instruction des réclamations en matière fiscale communale.

Le chef de service a été désigné par le conseil communal comme fonctionnaire chargé d'infliger des amendes administratives en cas d'infraction au règlement général de police.

AFFAIRES JURIDIQUES

Avenue de Broqueville, 270

Tél. : 02.779.81.48
c.feremans@woluwe1200.be

http://www.woluwe1200.be/vie-communale/democratie-locale/reglementations-communales/recours/procedure-appliquee-aux-reclamations-fiscales

PREVENTION
SECURITE

PREVENTION 22
VOLET SECURISATION
VOLET SOCIAL

POLICE
1. POLICE ADMINISTRATIVE 24
PERTE OU VOL D'UN DOCUMENT
OBJETS TROUVES OU PERDUS
PLIS JUDICIAIRES ET COPIES D'EXPLOIT D'HUISSIER
BUREAU D'ASSISTANCE AUX VICTIMES
2. LES INSPECTEURS DE PROXIMITÉ 25
3. PRÉVENTION - TECHNO-PRÉVENTIION 26

PREVENTION

Tomberg 184
Tél : 02.761.28.83
alp@woluwe1200.be

http://www.woluwe1200.be/vie-communale/securite-prevention/prevention

Le service Prévention de la commune est constitué de deux volets :
- le volet « sécurisation »
- le volet « social »

VOLET SÉCURISATION

Les équipes de stewards, encadrées par un coordinateur, ont pour mission principale de restaurer un sentiment de sécurité pour tous, par une présence bienveillante et sécurisante qui se révèle dissuasive face à la problématique de la petite délinquance et des actes de vandalisme.
Ils s'occupent également de la sécurisation des abords de certains établissements scolaires primaires aux heures de sortie des classes. Dans ce cadre, le surveillant habilité qui aide les enfants à traverser la chaussée prévient les accidents de circulation.
Assez régulièrement, les stewards sont impliqués dans des actions de prévention mises sur pied par la zone de police.

Coordination des équipes :
Tomberg, 184
Tél : 02.761.28.83
alp@woluwe1200.be

VOLET SOCIAL

Le volet social du service est composé d'une antenne scolaire (deux médiatrices scolaires et un animateur) ainsi que d'une médiatrice sociale.

Antenne scolaire :
Avenue Andromède, 98-100
Tél : 02.770.21.98 – 02.770.35.86
antennescolaire@woluwe1200.be

Animations de quartier :
Avenue Andromède, 98
Tél : 02.770.21.98
alp@woluwe1200.be

Médiation sociale :
Tomberg, 184
Tél : 02.761.29.77
mediations@woluwe1200.be

La médiation est un mode alternatif de résolution de conflits qui vise à restaurer le lien social et la communication (loi du 21 février 2005). Elle peut ainsi s'exercer autant sur le plan individuel que collectif (information, orientation et mise en place de projets). Le but de la médiation est la recherche d'une solution par les parties elles-mêmes qui ne sont pas en désaccord avec l'ordre public.

Le médiateur est un tiers neutre, impartial et qui est tenu au secret professionnel. A travers des échanges, il aide les parties concernées à améliorer une relation ou à régler un conflit. Il veille à ce que l'accord respecte la loi et que chacune des parties accepte cet accord (convention). Le médiateur contribue également à créer un espace relationnel de dialogue et d'écoute.

La médiation sociale est un processus qui implique : une démarche volontaire des parties ; le souhait des parties de trouver ensemble une solution acceptable ; le respect de la confidentialité, de l'anonymat et des règles de communication.

POLICE

Zone 5343
COMMISSARIAT
Rue Debelder, 15-17

POLICE ADMINISTRATIVE :
Tél : 02.788.92.00
POLICE D'INTERVENTION :
Tél : 02.788..53.43
Ouvert jour et nuit.
En cas d'urgence :
former le 101

INSPECTEURS DE PROXIMITE
Responsable :
Eric ARPIGNY : 02.788.92.20
Fax : 02/788.92.29

PREVENTION - TECHNO-PREVENTION
Av. de la Force Aérienne, 1
1040 Etterbeek
du Lundi au Vendredi de 8 à 16h
Tél : 02/788.95.35
Fax : 02/788.96.25

http://www.policemontgomery.irisnet.be

1. Police administrative

PERTE OU VOL D'UN DOCUMENT

(carte d'identité, passeport, permis de conduire...)
En cas de dépossession de l'un de ces documents, il y a lieu de faire immédiatement la déclaration au commissariat de police en apportant la preuve de son identité. (copie carnet de mariage)
(voir Population : Carte Identité)

OBJETS TROUVES OU PERDUS

Quiconque trouve un objet, même en dehors de la commune, doit le remettre au commissariat de police, qui s'occupe des démarches nécessaires.
Quiconque perd un objet peut en faire la déclaration. Tél : 02.788.92.00

PLIS JUDICIAIRES ET COPIES D'EXPLOIT D'HUISSIER

En dehors des heures de bureau ils peuvent être retirés à la permanence.
Tél.: 02.788.92.20

BUREAU D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Vous avez été victime d'un délit...
Faut-il déposer plainte ? Comment ? Comment obtenir un dédommagement ? Comment intenter un recours en justice ? Comment obtenir une information sur les suites d'une plainte ? Comment s'y retrouver dans les dédales administratives judiciaires ? Comment se protéger contre la violence conjugale ou familiale ?
Quels sont vos droits ?
Le Bureau d'Assistance aux Victimes est un service d'accueil, d'information et d'orientation.
Tél : 02.788.92.30

2. Inspecteurs de proximité

Quartier - Wijk 1

Sophie de KERCKHOVE
DIT VAN DER VARENT
Tél : 02.788.92.21

René DE GREEF
Tél : 02.788.92.18

Quartier - Wijk 2

Myriam KESLER
Tél : 02.788.92.21

Patrick LABAISSE
Tél : 02.788.92.27

Quartier - Wijk 3

Léo TRAPPENIERS
Tél : 02.788.92.24

Pascal REMY
Tél : 02.788.92.26

Quartier - Wijk 4

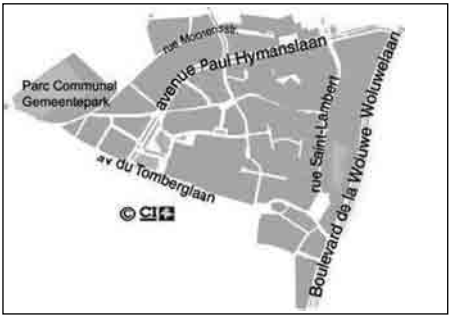

Vincent GYSBRECHT
Tél : 02.788.92.26

Quartier - Wijk 5

Bernard LEGRAND
Tél : 02.788.92.21

Quartier - Wijk 6

Pascal BOSQUET
Tél : 02.788.92.24

Josse WATSEELS
Tél : 02.788.92.25

Quartier - Wijk 7
Julien Van Larken
Tél : 02.788.92.25

3. Prévention

La zone de police Montgomery dispose d'un service Prévention actif où policiers et membres du Cadre Administratif et Logistique (CALog) de la police travaillent ensemble en vue d'élaborer des projets de prévention visant à éviter et/ou à limiter tout phénomène d'insécurité.

Le service Prévention est composé de 3 conseillers en techno-prévention qui sur simple demande pourront visiter gratuitement votre habitation afin d'en déceler les points faibles et qui vous conseilleront afin de sécuriser au mieux celle-ci.

Il vous est également possible de demander, via un formulaire à compléter, d'effectuer des surveillances (service gratuit) autour de votre domicile pendant vos vacances.

Il s'occupe aussi en collaboration avec des Assistants de prévention et de sécurité de la gravure des vélos.

Adresse Contact
Av. de la Force Aérienne, 1
1040 Etterbeek
du Lundi au Vendredi de 08h à 16h
Tél : 02.788.95.35
Fax : 02.788.96.25

CONSEILS

Vous trouverez des conseils pour sécuriser votre habitation, pour partir en vacances rassuré, ... et toutes sortes d'inforamtions supplémentaires sur le site internet de la police :

http://www.policemontgomery.irisnet.be/fr/prevention1al.htm

FAMILLE, SOCIAL SENIORS, SANTE

FAMILLE, ACTION SOCIALE, SENIORS

1. FAMILLE **29**
MILIEUX D' ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE
GOÛTER DES FAMILLES
PRIMES DE NAISSANCE
MÉDECINE PRÉVENTIVE – VACCINATION
RISTOURNES FAMILLES NOMBREUSES
EPARGNE PRÉNUPTIALE
PARENTS-SECOURS
HALTE GARDERIE
CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

2. ACTION SOCIALE **30**
SERVICE SOCIAL COMMUNAL
PENSIONS
BANQUE DU TEMPS
RELAIS INFORMATIQUE SENIORS
AIDE JURIDIQUE
A.I.S
LOGEMENTS SOCIAUX
COLLECTES ET TOMBOLAS
RISTOURNES ACCORDÉES AUX BIM
PERMANENCE IMPÔTS

3. SENIORS **32**
1. Aide au maintien à domicile des seniors
LES AIDES-MÉNAGÈRES
LES REPAS À DOMICILE
LE RESTAURANT VAN MEYEL
TÉLÉVIGILANCE
PETIT ENTRETIEN DU LOGEMENT
SERVICE TRANSPORT
SERVICE COURSES
LES COURS DE GYMNASTIQUE
« CAFÉ ALZHEIMER »
SERVICE COIFFURE À DOMICILE
SERVICE PÉDICURE
ATELIER EXPRESSION ÉCRITE
ALTERNATIVE AU MAINTIEN À DOMICILE :

2. Loisirs des seniors
VOISINS-VOISINES

ENTOUR'ÂGE
CENTRE DE MER JOLI-BOIS

C.P.A.S. **35**

LE SERVICE SOCIAL
LE HOME ST-LAMBERT
LE CENTRE DE MEDECINE GERIATRIQUE
L'ANTENNE ANDROMEDE
LE RELAIS
LA COLLINE
LE SERVICE D'AIDES FAMILIALES
LE SERVICE DE REPAS CHAUDS A DOMICILE

PERSONNES HANDICAPEES **38**

SERVICE SOCIAL
AIDE ADMINISTRATIVE
AIDE CONCRETE POUR LES DEPLACEMENTS
CHEQUES-TAXIS
SERVICE D"AIDE MENAGERE
AVANTAGES COMMUNAUX
LOISIRS
EVASIONS
PLAINE DE JEUX

FAMILLE, ACTION SOCIALE, SENIORS

1. Famille

Place du Tomberg 6a

Tél.: 02.774.35.43

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/petite-enfance/aides

2. Action sociale

Hôtel communal

Tél.: 02.774.35.75

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/aides-sociales/aides

3. Seniors

A. Aide au maintien à domicile des seniors

Place du Tomberg 6a

Tél.: 02.774.35.43

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/seniors

B. Loisirs des seniors

Place du Tomberg 6a

Tél 02.761.28.42-43-50

http://www.woluwe1200.be/divertissements/seniors/

1. Famille

MILIEUX D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Futurs parents ou parents qui cherchez un mode de garde dans la commune, la cellule Famille/Petite Enfance vous informe des différentes possibilités et assure un contrôle régulier des maisons d'enfants et des gardiennes d'enfants.
Une brochure s'intitulant "Les Milieux d'accueil de la petite enfance dans la commune de Woluwe-Saint-Lambert" est également à votre disposition.
Tél : 02.761.27.97

GOÛTER DES FAMILLES

Parents qui avez donné le jour ou adopté un enfant au cours de l'année civile précédente, nous vous réservons un samedi du printemps afin de partager un sympathique moment de détente, entourés de vos enfants
Tél : 02.761.27.97

PRIME DE NAISSANCE

Maman d'un 3ème enfant ou d'un enfant adopté qui n'a pas atteint l'âge de 18 mois au moment du jugement d'adoption, une prime de naissance vous est allouée.
Tél : 02.761.27.97

MÉDECINE PRÉVENTIVE - VACCINATION

Soucieux de la santé de vos enfants, nous veillons au contrôle de la vaccination obligatoire contre la poliomyélite. Le certificat en attestant doit être rentré à l'administration communale au plus tard au 18ème mois de l'enfant.
Tél : 02.761.27.97
adresse mail du service :
fase.gsst2@woluwe1200.be

RISTOURNES FAMILLES NOMBREUSES

Une ristourne est allouée aux parents d'une famille de 3 enfants au moins, sur les tarifs d'eau, de gaz et d'électricité
Tél : 02.761.27.97
fase.gsst2@woluwe1200.be

EPARGNE PRÉNUPTIALE

Couples ayant cotisé pour l'épargne prénuptiale auprès de la mutuelle, une allocation vous est attribuée.
Tél : 02.761.28.37

PARENTS SECOURS

Des personnes de confiance appelées Parents-Secours insufflent un sentiment de sécurité par leur présence dans les quartiers - Tél 02.774.35.41

HALTE GARDERIE DE L'ALE

Chemin des Deux Maisons 163
Que vous soyez demandeur d'emploi ou minimexé, que vous deviez suivre une formation ou vous présenter chez un employeur, que vous recherchiez une structure adéquate pour votre enfant pendant vos interims, la Halte-garderie de l'ALE accueille les bambins de 0 à 6 ans pour autant que vous ayez réservé 48h à l'avance.
Tél : 02.772.30.97

ASSOCIATIONS PSYCHO-SOCIALES

voir la brochure "Guide de la vie associative".

CONSULTATIONS DE NOURRISSONS

Bois de Linthout
rue J.B. Timmermans, 39
Tél. : 02/736.34.35.
Consultations :
Le jeudi de 10 à 12h00 et de 14h à 16h.
Permanence :
Les mardi de 12h30 à 14h, le jeudi de 9 à 10h et de 12h30 à 14h

rue Vervloesem 13
Tél : 02.762.17.84 (lundi, mardi et jeudi de 9 à 10h, le vendredi de 12h30 à 3h30
Consultations : le mardi de 14 à 16h

2. Action sociale

SERVICE SOCIAL COMMUNAL

Que vous rencontriez une difficulté passagère ou que vous viviez une situation plus difficile, une permanence sociale est organisée tous les matins du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00.

C'est en toute confidentialité que nos assistants sociaux sont à votre écoute et répondront à vos demandes qu'il s'agisse:
- d'aide et de soutien aux familles en difficulté.
- d'un accompagnement pour vos démarches administratives ou sociales.
- de problèmes de logement.
- de la délivrance d'un certificat d'indigence
- d'attestations demandées par d'autres organismes…

Tél : 02.761.29.83/82

PENSIONS

Futurs pensionnés, salariés du secteur privé ou indépendants, nous constituons votre dossier et introduisons votre

demande auprès des organismes de pension, si vous prenez votre pension en dehors de l'âge normal.
Tél : 02.761.28.37 (le matin, sur rendez-vous)

BANQUE DU TEMPS

L'objectif de la Banque du Temps est de favoriser les échanges de services entre ses membres. Ces services relèvent du secteur non-marchand et sont ponctuels. Le mode de fonctionnement est semblable à celui d'une banque où l'on dépose du temps sur un compte (et non de l'argent). Un fichier reprenant les services proposés et souhaités est tenu à la disposition des membres. Une permanence a lieu chaque mercredi matin au 17 clos Sirius.
Tél 02.761.28.37/50

RELAIS INFORMATIQUE SENIORS

Seniors de WSL, âgés de 60 ans, marquant un intérêt vis-à-vis de l'Informatique et désireux de faire connaissance avec cette nouvelle technologie, nous vous invitons à venir découvrir ce nouveau projet qui vous propose une première approche informatique adaptée concrètement à vos attentes.
L'objectif est de vous familiariser à l'outil informatique, de vous faire découvrir l'Internet, de vous apprendre à "surfer "sur les sites qui intéressent et de vous initier à l'utilisation de la messagerie électronique.
Cette activité a lieu chaque mercredi après-midi dans la salle Entour'Age au 17 clos Sirius, de 13h30 à 16h30 ainsi que le vendredi de 8h30 à 12h sur rendez-vous.
Tél : 02.774.35.75 ou 02.761.28.37

AIDE JURIDIQUE, PRO DEO

Chaque 1er et 3ème mercredi du mois de 14 à 16h, une permanence est assurée dans les locaux de service de l'Action Sociale à l'Hôtel communal par la Commission d'Aide Juridique de l'Ordre des avocats du Barreau de Bruxelles. En effet, cette antenne décentralisée vous offre un conseil d'orientation ou un premier avis juridique, sans condition de nationalié, de domicile ou de revenus.
Tél 02.761.28.37

LOGEMENTS SOCIAUX

L'Habitation Moderne S.C.
Mont-Saint-Lambert, 2
Tél. : 02.770.38.30.

Société coopérative Kapelleveld
avenue A. Dumont, 10
Tél. : 02.771.10.10.

Société coopérative Les Locataires Réunis
avenue de Broqueville, 258/4
Tél. : 02.762.58.95.

AGENCE IMMOBILIÈRE SOCIALE (AIS)

Propriétaires privés, l'AIS vous propose de prendre en charge la gestion de votre bien par le biais d'un contrat de location ou d'un contrat de gestion. Ces biens sont alors mis en sous-location à un prix inférieur à celui pratiqué sur le marché. En compensation, vous bénéficiez de différents avantages, parmi lesquels une garantie de paiement de loyers, la certitude que les assurances incendies sont souscrites, l'entretien du logement, une aide pour les primes à la rénovation, une prise en charge totale de la gestion.
Propriétaire ou candidat locataire, le coordinateur, assistant social de formation, se charge de vous contacter ; il s'occupe de la signature du bail, du suivi des dossiers. Il assure en outre deux permanences par semaine : le mercredi de 13h30 à 16h30 et le samedi de 13 à 16h.
Tél : 02.763.48.39

COLLECTES ET TOMBOLAS

Pour les écoles ou associations diverses, organisatrices de collectes et de tombolas, nous délivrons les formulaires requis. N'oubliez pas de nous faire part de votre demande au moins 3 mois avant la date de tirage.
Tél : 02.761.28.37

RISTOURNES ACCORDÉES AUX BIM (EX-VIPO)

Relevant du statut VIPO accordé par votre mutuelle, diverses ristournes vous sont accordées :
- une allocation-ristourne de 24,79 EUR sur votre consommation d'eau
- une allocation-ristourne de 42,76 EUR sur votre abonnement Télé-distribution
Tél : 02.761.28.37

PERMANENCE IMPÔTS

Chaque année, une aide est proposée aux seniors éprouvant des difficultés à remplir leur déclaration d'impôts.
Tél : 02.774.35.75

3. Seniors

A. Aide au maintien à domicile des seniors

LES AIDES MÉNAGÈRES

Notre équipe d'aides ménagères vous propose son assistance et assure l'entretien courant de votre logement à raison de 3h30 toutes les 2 semaines.
Tél : 02.761.28.77

LES REPAS À DOMICILE

Du lundi au vendredi, entre 11 et 13h, des repas chauds peuvent vous être livrés à domicile. La livraison de repas pour le week-end et jours fériés est également possible.
Tél : 02.761.28.36.

LE RESTAURANT VAN MEYEL

vous accueille également pour vos repas de midi.
Tél : 02.761.28.36

TÉLÉ-VIGILANCE

Ce système de télé-vigilance vous permet de rester chez vous en toute sécurité. Si vous relevez du statut VIPO, vous bénéficiez d'un tarif réduit pour le raccordement à ce système sécurisant.
Tél : 02.774.35.43

PETIT ENTRETIEN DU LOGEMENT

Qu'il s'agisse d'une ampoule à changer, d'une porte qui grince ou de tout autre petit problème domestique, vous pouvez faire appel à ce service.
Tél : 02.774.35.43

SERVICE TRANSPORT

Celui-ci vous propose diverses navettes. Que ce soit pour vous emmener partager votre repas avec d'autres seniors dans l'un de nos restaurants ou vous conduire à l'une des nombreuses activités qui vous sont proposées…
Tél : 02.761.29.38

SERVICE COURSES

Créé pour vous dépanner lors de vos achats alimentaires ou de première nécessité ainsi que l'achat de médicaments.
Il vous suffit de nous communiquer votre commande le vendredi avant 12h pour la livraison du mardi après-midi et le mercredi avant 12h pour la livraison du vendredi après-midi.
Tél : 02.774.35.43

COURS DE GYMNASTIQUE

Ceux-ci sont organisés pour vous permettre d'entretenir votre condition physique et diminuer ainsi le risque de chutes. Les cours se donnent à la salle "entour'Age", 17 clos du Sirius : le lundi de 10 à 11h, le mardi de 10 à 11 et de 11 à 12h, le vendredi de 14h30 à 15h30. Inscription et réservation obligatoire.
Tél : 02.761.28.78

SERVICE "COIFFURE À DOMICILE"

Si vous éprouvez des difficultés à vous rendre chez le coiffeur, en raison de problèmes de mobilité et si vous souhaitez le passage d'un(e) coiffeur(euse) diplômée à votre domicile, vous pouvez faire appel à ce service, sur rendez-vous, en fonction des disponibilités.
Tél. : 02.774.35.43

SERVICE PÉDICURE

Si vous souhaitez le passage d'une pédicure à votre domicile: une podologue diplômée, envoyée par la cellule d'Aide au Maintien à domicile des Seniors, peut se rendre à votre domicile, sur rendez-vous, en fonction des disponibilités, le mercredi matin entre 8h30 et 12h30 ou le jeudi entre 08h30 et 17h.
Tél.: 02.774.35.43

CAFÉ ALZHEIMER

S'adressant aux personnes (ou aux membres de leur entourage) confrontées à la maladie d'Alzheimer, l'objectif du Café Alzheimer est de rompre l'isolement des patients et de leurs proches en favorisant les occasions de contacts sociaux. C'est également un lieu d'informations sur les différentes possibilités d'aide existantes.
Le Café Alzheimer est ouvert tous les premiers mardis du mois de 14 à 16h dans la salle Entour'Age au Clos Sirius n 17 à Woluwe-Saint-Lambert.
L'accès est réservé aux malades accompagnés de leur famille et de leurs proches. Des animations sont proposées aux participants.
Tarif des boissons : 1 EUR
Réservation obligatoire auprès de Mme Monique DIRCKX 02.761.28.78 (le matin)

L'ATELIER D'EXPRESSION ÉCRITE

Est actif depuis novembre 2005 grâce à l'initiative du Secteur Lettres de Wolu-Culture et au soutien de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.
Cette activité est animée par l'écrivain Françoise Pirart qui propose aux participants de s'aventurer de manière ludique et amusante dans le monde des mots. On y parle, on y échange des idées, on y imagine des histoires, on y ravive des souvenirs, on y découvre de nouvelles lectures, on y écoute, on y écrit – et ce dans la plus grande liberté!
Les textes sont ensuite lus pour le plus grand bonheur de chacun qui trouve ici, à son rythme, l'occasion magnifique de s'exprimer.
La salle Entour'Age accueille ce moment de convivialité et de partage un jeudi sur deux.
Salle Entour'Age
Clos Sirius, 17
Pour tout renseignement: 02.774.36.36

ALTERNATIVE AU MAINTIEN À DOMICILE

La commune compte aujourd'hui, outre le home du CPAS, plusieurs maisons de repos privées, régulièrement contrôlées par notre déléguée.
La liste de ces maisons de repos peut vous être communiquée sur demande ;
Tel : 02.761.28.78

B. Loisirs des seniors

VOISINS – VOISINES

Si vous avez plus de 60 ans, nous vous fixons rendez-vous le 1er jeudi du mois afin de partager un moment de détente et d'écoute, en toute convivialité
Tél : 02.761.28.43

ENTOUR'AGE

Carrefour d'échange consacré aux seniors, Entour'Age vous permet d'explorer en toute convivialité et en compagnie de spécialistes, des sujets vous tenant à cœur.
Tél : 02.761.28.43

CENTRE DE MER JOLI-BOIS

Envie de changer d'air et de profiter de notre littoral ? Durant les mois de juin, juillet et août, le centre de mer accueille nos seniors. Tél 02.761.28.50

ENTR'AMIS

Deux jeudis par mois, les seniors âgés de plus de 60 ans peuvent prendre part à une activité ludique, festive et conviviale: Entr'amis.
En effet, durant toute une après-midi de délassement, chacun pourra se divertir. Qu'il s'agisse d'une animation musicale qui vous invite à échanger quelques pas de danse, d'un quiz, ou encore d'un jeu de Bingo-Loto, votre après-midi sera placée sous le signe de la détente et de la bonne humeur. Un café accompagné d'une pâtisserie vous sera également servi au Restaurant Van Meyel, av. Georges Henri 251b.
La participation aux frais revient à 2 EUR par personne.
Réservation indispensable.
Tél. : 02.761.28.43 ou 02.761.29.97

CARREFOUR SANTÉ

Les questions se rapportant à la santé méritent une attention toute particulière et des réponses appropriées.
Voilà pourquoi nous organisons plusieurs fois par an dans la salle des conférences de la Maison communale un Carrefour Santé pendant lesquels des professionnels de la santé viennent exposer et débattre différents sujets.
A la suite de leur exposé, les intervenants répondent à vos questions.
Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le 02.761.28.42/43. (Entrée gratuite)

CPAS Centre Public d'Action Sociale

Rue de la Charrette, 27
Tél. : 02.777.75.11

Heures d'ouverture du service social :
du lundi au vendredi
de 9 à 12h - 13h30 à 17h sur rendez-vous.

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/aides-sociales/cpas

LE SERVICE SOCIAL

Le service est à votre disposition pour :
- **Une aide financière :** avance sur les prestations sociales, demande de revenu d'intégration, garantie bancaire...
- **Aide à la gestion du budget familial,** élaboration d'un plan de remboursement de vos dettes, démarches administratives.
- **Aide psycho-sociale**.
- **Tout renseignement** relatif à la législation sociale.
- **Une aide à l'hébergement** temporaire.
- Une aide dans la **recherche d'un emploi.**
- Un soutien aux personnes et aux **familles en difficulté.**
- **Des interventions dans les frais médicaux et pharmaceutiques.**
- La délivrance de **réquisitoires d'admission** à la demande des personnes rencontrent des difficultés pour se faire hospitaliser.
- **Des problèmes d'hospitalisation** des malades.
-**Service de médiation de dettes.**
Tél : 02.777.76.39 (M. A. Collin),
Tél : 02.777.75.36 (M. Daems),
Tél secrétariat 02.777.75.66
-**Service de l'insertion socioprofessionnelle** Tél 02.777.75.33 (Mme Baert)

LE HOME SAINT-LAMBERT (en collaboration avec l'asbl Wolu Social)

Il est à la fois une maison de repos et une maison de repos et de soins (M.R.S.) pour personnes domiciliées et qui résident effectivement à Woluwe-Saint-Lambert ou y ayant été domiciliées pendant au moins 25 ans et dont l'état de santé ou la situation ne permet plus la vie à domicile dans des conditions satisfaisantes
Le Home offre un service d'hôtellerie et la continuité des soins infirmiers, paramédicaux, médicaux et pharmaceutiques. Les activités et les loisirs sont favorisés au sein de l'établissement, notamment par la mise

à disposition de locaux adéquats, d'un jardin, d'un service de bibliothèque, de la télévision et du téléphone, par l'organisation de fêtes, d'excursions. Tél 02.777.75.42

LE CENTRE DE MEDECINE GERIATRIQUE (en collaboration avec l'asbl Wolu Social)

Est un service de gériatrie de 95 lits hospitaliers. A l'appui d'un dossier médical d'admission à leur adresser, les médecins vérifient l'indication d'une période de revalidation, à la suite d'une première hospitalisation dans un service aigu. L'équipe pluridisciplinaire coordonne les soins et l'aide offerts en fonction du patient et de son projet d'avenir.
Tél : 02.777.75.11 entre 14 et 20h

L'ANTENNE ANDROMEDE

Est composée de 6 appartements communautaires. Chacun permet à cinq personnes âgées de vivre ensemble tout en conservant leur autonomie, leur liberté individuelle et en développant les réseaux relationnels. L'encadrement est assuré en fonction des besoins par les aides familiales du service d'aide à domicilie.
Contacter Mesdames Giard ou Decamps au 02.777.75.48/47

LE RELAIS

Est un lieu de séjour temporaire pour des personnes nécessitant un encadrement et des soins légers. L'accueil y est convivial et confortable.
Contacter Mesdames Doom ou Melon au 02.777.76.15

LA COLLINE

Ce centre de soins de jour, accessible du lundi au jeudi de 8 à 16h30 et le vendredi de 9 à 16h30 (sauf jours fériés), fournit les soins d'hygiène et infirmiers, le repas chaud de midi, un accompagnement social, des animations et une possibilité de transport.
La Colline permet ainsi aux personnes âgées en perte d'autonomie de restimuler leurs facultés physiques et cognitives, de retisser un lien social tout en bénéficiant de soins de qualité sécurisants. Et ceci, en ayant l'assurance de rentrer chez elles en fin de journée.
Contacter Mme VEYT au 02.777.78.11

LE SERVICE D'AIDES FAMILIALES OU SENIORS (en collaboration avec l'asbl Wolu Social)

rue de la Charrette 29.
Tél : 02.777.76.63 ou 02.777.76.64
Permanence du lundi au vendredi de 8 à 12h.
Pour toute personne ou famille domiciliée sur le territoire de la commune et qui se trouve momentanément en difficulté pour faire face à l'ensemble des gestes de la vie courante.

Comment faire ?
En téléphonant ou en écrivant au service « Aide aux familles ». Une assistante sociale fixera un rendez-vous à domicile pour évaluer, avec la personne, le type de travail à effectuer ainsi que le rythme et la durée des prestations. L'assistante sociale garde un contact permanent avec la personne afin d'adapter les prestations à l'évolution de son état médical, psychologique et social.

LE SERVICE DE REPAS CHAUDS À DOMICILE

rue de la Charrette 29
Tél : 02.777.76.63 ou 02.777.76.64
Permanence du lundi au vendredi de 8 à 12h

A qui s'adresse ce service ?
Aux personnes âgées ou à toute autre personne qui, en raison de difficultés de santé ou suite à une situation sociale particulière, ne sont pas ou insuffisamment en mesure de se préparer un repas chaud le midi. Il est distribué du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

L'accès au service Repas à domicile est conditionné à une enquête sociale effectuée par un(e) assistant(e) social(e) en vue d'évaluer les besoins.
Il procure aux personnes devant suivre un régime individualisé un repas correspondant à leurs exigences.
Le prix du repas est fixé par le Centre Public d'Aide Sociale, mais le montant de l'intervention personnelle varie en fonction des revenus.

A quel prix ?
Le prix d'un repas varie entre 3,10 EUR et 4,10 EUR.
Le comité Spécial des Services aux Personnes Agées arrête la fréquence et le coût des prestations/fournitures compte tenu des revenus et des charges des ménages concernés.

PERSONNES HANDICAPEES

Av. Baden Powell, 2

Tél.: 02.762.96.32
Permanence
du lundi au vendredi de 9 à 12h.

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/aides-sociales/personnes-handicapees

Les personnes qui souhaitent contacter l'échevine responsable de ce service peuvent joindre Madame Bénédicte de Biolley en lui téléphonant au 02.762.61.83

SERVICE SOCIAL

Le service offre un accueil spécialisé.
Les assistants sociaux recherchent avec les personnes handicapées et leur famille des remèdes à leurs difficultés, les informent de leurs droits et indiquent les organismes qui peuvent les aider.
Tél : 02.762.61.88 - Valérie Moreau - v.moreau@woluwe1200.be
02.762.61.75 - Marie d'Aspremont - m.daspremont@woluwe1200.be

AIDE ADMINISTRATIVE

En vue de l'obtention :
- des allocations et des attestations accordées par le Service Public Fédéral Securité Social.
- de l'inscription au service bruxellois francophone des Personnes Handicapées qui intervient dans certains frais supplémentaires liés à l'invalidité.
- de la carte de stationnement réservée aux personnes handicapées.
- des avantages fiscaux accordés aux personnes handicapées (précompte immobilier, TVA réduite pour certains automobilistes handicapés, exonération de la taxe régionale).
- des tarifs préférentiels pour le téléphone ainsi que pour la consommation d'électricité.

Tél : 02.762.61.88 ou 02.762.61.75

AIDE CONCRETE POUR LES DEPLACEMENTS

En organisant le service «SOS TRANSPORT» la commune donne aux personnes handicapées l'occasion de se déplacer plus facilement. Ce service fonctionne tous les jours ouvrables du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13h30 à 17h.

La personne inscrite au service moyennant une cotisation annuelle de 9 EUR sera conduite à la destination de son choix pour la modique somme de 2 EUR par trajet.
Les déplacements sont limités au territoire de Woluwe-Saint-Lambert ; il est souhaitable de réserver la voiture 2 ou 3 jours à l'avance en téléphonant au 02.762.61.94

CHEQUES-TAXIS

Ceux-ci permettent une intervention dans les frais de taxis et sont réservés aux personnes dont le handicap a été reconnu officiellement avant l'âge de la pension. Cette intervention est fixée en fonction de l'invalidité et de la situation sociale de chacun après une enquête sociale. Les personnes intéressées par cet avantage peuvent adresser leur demande au service en téléphonant au 02.762.61.94.

SERVICE D'AIDE MENAGERE

Ce service est destiné aux personnes qui ne peuvent entretenir leur logement. La participation des bénéficiaires est fixée en fonction des revenus. Les demandes sont à adresser au service en téléphonant au 02.762.61.88

AVANTAGES COMMUNAUX

A l'intention des personnes handicapées :
- Ristourne sur la consommation d'eau 24.79 EUR
- Ristourne sur la télédistribution, un remboursement de 42.76 EUR est accordé aux personnes abonnées pendant toute l'année civile et dont l'invalidité a été évaluée à 66% au moins par une décision administrative ou judiciaire.
Tél : 02.762.61.83
- Carte de Solidarité, carte coupe-file valant reconnaissance de l'invalidité par l'administration communale.

LOISIRS

Chaque année, 2 goûters et 3 excursions d'une journée en autocar sont organisés.
Martine et Viviane Jacobs, Nathalie Manzanares.
Tél : 02.779.50.41
Fax : 02.763.35.50
E-mail: centre.evasion@hotmail.com

EVASION

Dans une ambiance conviviale, de multiples activités sont organisées dans la salle "Evasion" au 17 Clos Sirius.
Cotisation annuelle: 5 EUR. Le service assure le transport des participants moyennant 1 EUR par trajet.

Evasion - Ciné : lundi de 11 à 16h, tous les 15 jours. Un lunch est servi le midi.
Evasion - Jeunes : lundi, 1x/mois.
Activités propres aux personnes handicapées de 20 à 60 ans. Diverses activités sont organisées selon les goûts de chacun. Elles varient selon les saisons.

Evasion-Conférences : divers sujets intéressants

Evasion-Table de conversation : mardi de 14 à 15h30. Converser en anglais entre amies.

Evasion-Café-Crème : jeudi tous les jours de 14 à 15h30, une après-midi de détente, bingo, gâteaux, café.

Evasion - club : mercredi de 10 à 16h
Se retrouver entre amis et jouer aux cartes, scrabble et divers jeux de société, dans une ambiance familiale. Un repas est servi à midi.

Evasion - Atelier : jeudi 1x/mois de 11 à 16h.
S'initier à divers travaux manuels et développer sa créativité à travers diverses techniques: dessin, peinture sur bois, métal, col-

lage de serviettes, pochoir, cuisine. Un lunch est servi à midi.

Groupe PMR+ : un groupe qui s'occupe d'une manière interactive, avec les personnes handicapées de notre commune de leur accessibilité et de leur mobilité.

Evasion – Sorties : vendredi
Sorties culturelles ou récréatives par petits groupes.

PLAINE DE JEUX

Une plaine de jeux pour enfants moins-valides, sur le site du stade communal au lieu-dit "La Campagne" av. A. Dumont 40
Informations : O. Mingers 02.761.29.41

ENFANCE, ENSEIGNEMENT

CRECHES 42

SECTIONS POUR LES ENFANTS
DE 0 à 3 ans

EDUCATION 43

1. Régime linguistique français

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ARTISTIQUE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

2. Régime linguistique néérlandais

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE
ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

3. Classes de découvertes

LECTURE PUBLIQUE 46

CRECHES

Av. Jean Monnet, 2

Tél.: 02/774.36.85
Fax : 02/761.29.74

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/petite-enfance/creches

SECTIONS POUR LES ENFANTS DE 0 À 3 ANS

Crèche Ilot pour les enfants de 0 à 12 mois
Avenue Paul Hymans, 132
Tél.: 02.762.61.25

Sections pour les enfants de 12 mois à 3 ans :

Prégardiennat des Iles d'Or,
Avenue Paul Hymans 121b
Tél.: 02.761.29.04

Sections pour les enfants de 0 à 3 ans (crèche + prégardiennat) :

Crèche Prince Baudouin
Avenue du Couronnement, 63
Tél.: 02.762.61.35

Crèche Princesse Paola
Chaussée de Roodebeek, 280
Tél.: 02.762.61.92
Prégardiennat : Tél.: 02.762.61.53

Crèche Saint-Lambert
Mont Saint-Lambert, 2
Tél.: 02.762.61.54

Crèche "Les Trois mâts"
Rue Th. De Cuyper, 169
Tél.: 02.762.63.39

Crèche et prégardiennat du régime linguistique néerlandais :
KDV Roodebeek -
Roodebeeksteenweg 322 :
Tél.: 02.762.61.78

Chaque année, la participation financière des parents est fixée par l'Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française valable pour toutes les crèches du pays, prégardiennats, maisons communales d'accueil de l'enfance et services de gardiennes encadrées subventionnées par l'ONE.

Elle varie en fonction des revenus cumulés des parents.
Un tarif à 70% peut être appliqué aux enfants de familles nombreuses ou dans le cas de 2 enfants d'une même famille fréquentant simultanément la crèche. Après enquête, un tarif social peut éventuellement être appliqué.

ENSEIGNEMENT

Av. Jean Monnet, 2

Tél. : 02.761.28.66.

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/enseignement

LE RÉSEAU COMMUNAL COMPREND LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES SUIVANTS :

a) Régime linguistique français

Ecoles fondamentales

Parc Malou
Directrice : Danielle VANNOOTE
Rue Joseph Aernaut, 9 (stade communal)
Tél. : 02.773.27.62 ou 02.773.27.63
Fax : 02.773.27.61
E-mail : d.vannoote@gmail.com
Site internet : www.ecole-parc-malou.be

Parc Schuman
Directeur: David MOUSSEBOIS
Clos des Bouleaux, 15
Tél. : 02.761.76.60 - Fax : 02.761.76.61
E-mail :
ecoleparcschuman@woluwe1200.be
secretariatschuman@gmail.com
Site internet : www.ecoleparcschuman.be

Prince Baudouin
Directeur : Jean-Louis LEROY
Avenue du Couronnement, 42
Tél. : 02.761.11.22
E-mail : j.leroy@woluwe1200.be
Site internet : www.prince-baudouin.be

Princesse Paola
Directrice : Marianne DESCHUYTENEER
Chaussée de Roodebeek, 268
(Parc de Roodebeek)
Tél. : 02.761.75.20 ou 02.761.75.21
Fax + répondeur : 02.761.75.26
E-mail :
ecole.princessepaola@woluwe1200.be
m.deschuyteneer@woluwe1200.be

Van Meyel
Directrice : Eliane VAN LANCKER
Avenue Georges Henri, 224
Tél. : 02.737.03.50 - Fax : 02.737.03.56
E-mail : e.vanlancker@woluwe1200.be

Implantation "Les Constellations"
Classes maternelles
Directrice : Eliane VAN LANCKER
Avenue du Centaure, 16 A
Tél. : 02.762.62.18
E-mail : e.vanlancker@woluwe1200.be

Vervloesem
Directrice : Leila KAMOUN
Rue Vervloesem, 36
Tél. : 02.761.28.91
E-mail : ecole.vervloesem@woluwe1200.be
l.kamoun@woluwe1200.be
Implantation « Paul Hymans »
Classes maternelles
Directrice : Leila KAMOUN
Avenue Paul Hymans, 116
Tél. : 0498.94.49.82 - Fax : 02.761.28.91
E-mail : ecole.vervloesem@woluwe1200.be

La Charmille, école d'enseignement spécialisé (type 8)
Directrice : Patricia DENGIS
Avenue de la Charmille 2
Tél. direction : 02.761.76.63
Tél. secrétariat et fax : 02.761.76.65
E-mail : lacharmille@woluwe1200.be

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ARTISTIQUE

Ecole supérieure communale des arts de l'image "Le 75"
Directeur : Vincent CARTUYVELS
Avenue J.-F. Debecker, 10
Tél. : 02.761.01.20
Tél. secrétariat : 02.761.01.22
E-mail : le75@woluwe1200.be
Site internet : www.le75.be

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE

Cours Communaux de Langues Modernes
Directrice : Marie-Josée GAY
Rue Abbé Jean Heymans, 29 (dans les locaux de l'école Princesse Paola)
Tél. : 02.761.75.27 (Direction) en matinée et le soir après 17h
Tél. secrétariat et fax : 02.761.75.28
E-mail : cours.langues@chello.be

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE À HORAIRE RÉDUIT

Académie de musique, des arts de la parole et de la danse
Directeur : Yves DEGUELLE
Avenue des Deux Tilleuls, 2A
Tél. secrétariat : 02.739.30.70
E-mail : academie.wsl@swing.be

b) Régime linguistique néerlandais

ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE

PRINSES PAOLA
Place de la Sainte-Famille, 1
Directrice : Sonia LAEREMANS
Tel. secret.ariat : 02.761.75.31 -
Fax: 02.761.75.32
E-mail : prinsespaola@woluwe1200.be

Annexe: Prins Boudewijn
Av. du Couronnement, 42
Classes maternelles
Directrice : Sonia LAEREMANS
Tél. : 02.761.29.02

Annexe : Paul Hymans
Av. Paul Hymans, 116
Classes maternelles
Directrice : Sonia LAEREMANS
Tel. : 0498.94.49.83

KLIM OP
Place de la Sainte-Famille, 1
Enseignement primaire mixte pour enfants éprouvant des difficultés d'apprentissage
Directrice : Mariet Vandersmissen
Tél. : 02.761.75.33
E-mail : klim.op@chello.be

ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A HORAIRE REDUIT

Directeur : Rudy CROON
Kroninglaan 42
Tel. : 02.761.11.27 après 16h.
E-mail : muziek@woluwe1200.be
E-mail : rudy.croon@pandora.be

c) Classes de plein air

Le programme de l'enseignement primaire comprend, entre autres, des séjours en classes de plein air :
- des classes vertes à Vieux-Genappe : pour les élèves de 2e ou 3e primaire
- des classes de mer à De Haan : pour les élèves de 4e primaire
- des classes de neige à Pont-du-Fossé (France) pour les élèves de 5e ou 6e primaire

Les enfants de l'enseignement maternel et primaire bénéficient d'avantages sociaux dont : - le repas chaud à midi, l'accueil avant et après les heures de classe. (de 7h30 à 18h30)

LECTURE PUBLIQUE

Av. Jean Monnet, 2

Tél.: 02.761.27.48 ou 02.761.28.48 - 02.774.36.84
FAX : 02.761.29.74

http://www.woluwe1200.be/divertissements/art-culture/bibliotheques/service-de-la-lecture-publique

En complémentarité au travail des enseignants et des bibliothécaires, l'équipe mène des actions autour des livres, de la lecture et de l'écriture afin de favoriser l'accrochage scolaire, l'accès à la culture comme facteur d'épanouissement, d'autonomie et d'intégration sociale. Elle est intéressée par des échanges avec toute institution qui désire mener des actions autour des livres, de la lecture et de l'écriture

CHAMP D'ACTIONS

- introduction de livres et revues jeunesse dans les écoles et les crèches communales (prêts, achats, suggestions…)
- organisation de l'accueil des classes de 3ème primaire des écoles communales, pour une initiation au fonctionnement d'une section jeunesse à la bibliothèque Saint-Henri
- organisation de l'accueil des bébés accompagnés par les parents, la fratrie et en présence de l'équipe de la crèche, pour une animation à la bibliothèque Saint-Henri.
- organisation et animation d'ateliers créatifs autour des livres jeunesse et d'ateliers d'écriture, principalement en milieu scolaire. Actions autour des livres de la sélection Versele, « Semaine du livre jeunesse Paul Hurtmans », …
- gestion d'une bibliothèque (livres de sciences humaines, ouvrages didactiques, livres jeunesse) à destination des enseignants et du personnel communal.
- conception et réalisation d'un projet dans le cadre de la manifestation « Je lis dans ma commune » (conférence, formation, exposition, atelier), en collaboration avec le réseau des bibliothèques publiques
- octroi de subsides aux bibliothèques publiques établies sur le territoire de la commune

ECONOMIE, EMPLOI

CLASSES MOYENNES ET NÉGOCE 48

AUTORISATIONS
IMFORMATION
ORGANISATIONS
DOCUMENTATION
LES ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS

EMPLOI-CHOMAGE-ALE 50

CLASSES MOYENNES NEGOCE

Avenue de Broqueville, 270

Tél : 02.761.27.73

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/vie-economique/demarches-pour-independants

http://www.woluwe1200.be/divertissements/marches-et-brocantes/marches

AUTORISATIONS

- Suivi des demandes de **permis socio-économiques** pour les implantations commerciales de plus de 400 m² sur le territoire de la commune.
- Formalités en matière de **débits de boissons** spiritueuses et fermentées.
- Autorisations en matière de **phone shops et night shops**
- Fixation des dérogations générales au **jour de repos hebdomadaire obligatoire** dans le commerce et l'artisanat pour l'ensemble de la commune ;
- Délivrance des dérogations aux **heures de fermeture** dans le commerce et l'artisanat pour l'ensemble de la commune
- Traitement des demandes de vente sur la voie publique **(commerce ambulant)**

INFORMATION

- Traitement des **demandes de renseignement** sur les sociétés, commerçants et artisans installés à Woluwe-Saint-Lambert
- Informations sur les **formalités** à accomplir pour l'installation de nouvelles entreprises commerciales ou artisanales.
- Rédaction de **brochures et de dépliants** à destination des indépendants.
- Relations avec les diverses associations locales de commerçants.
- Rédaction d'**articles** pour la revue «Classes Moyennes Infos», journal envoyé quatre fois par an aux indépendants et entreprises de la commune.
- Tenue d'un fichier des commerces et entreprises
- Rédaction et mise à jour de la rubrique Classes moyennes du site internet communal.
- Interface avec les autres services administratifs locaux en rapport avec le secteur Classes moyennes : Urbanisme - Permis d'environnement, Population, Police, etc….

ORGANISATIONS

- Collaboration à l'organisation d' **activités ponctuelles** dans lesquelles sont impli-

qués ou associés les indépendants et destinées à promouvoir le commerce local (marchés hebdomadaires et ponctuels, bourses, campagnes, bal des classes moyennes, etc..)
- Introduction de **dossiers de subsides** pour les quartiers commerciaux et accompagnement de leur suivi.

DOCUMENTATION

- Recherche de toutes les possibilités de **dynamiser** les quartiers commerciaux de la commune :
- **Participation** à des plate-formes, à des salons, organisation de contacts avec les services Classes Moyennes des autres communes et les partenaires du secteur. (Asbl Promotion des Classes Moyennes, SPFE – ABE etc..)
- Participation à des **formations sur les législations** afférentes au domaine des classes moyennes
- Récolte de **documentation** destinée à orienter les indépendants.

Vous trouverez également des informations dans la brochure : "***Indépendants et entreprises : une administration à votre service***"

ASSOCIATIONS DE COMMERÇANTS

Centre Commercial Georges Henri
M. Hervé de Hults, Président
av. Georges Henri 349
Tél : 02.772 63 86

M. Gilbert Hosten, Secrétaire
av. Georges Henri 356
Tél : 02.772 63 86
auxcopies@skynet.be

Centre Commercial du Woluwe Shopping
M. Alain Willems, Président
rue St-Lambert 200
Tél et Fax: 02.771.84.13

M. Debeuf ,Responsable Marketing
rue St-Lambert 200
Tél : 02.771.20.45
Fax : 02.770.04.19

Middenstand Club Woluwe
M. De Smul, Président
Dalechamplaan 4
Tél : 02.770.69.16

asbl Wolu village
M. Vercamer, Président
Weggevoerdenstraat 21
Tél et fax: 02.770.19.41

Centre Commmercial Gribaumont
M. Rampelberg, Président
av.Gribaumont, 21
Tél : 02.770.05.95

La Parvisienne asbl
M. Stefano Sciabica, Président
av. Prékelinden 57
Tél et fax : 02.733.05.41

Centre Commercial Place Saint-Lambert
M. Salvatore Bongiorno, Président
Place Saint-Lambert 10
Tél : 02.762.24.53

Mme Drisch Pascale, Trésorière
Place Saint-Lambert 20
Tél : 02.772.29.39

Mme Azith Kallmann, Secrétaire
rue Voot 14
Tél : 02.770.74.88

Centre Com. Tomberg
M. Verhellen, Président
Tomberg 193
Fax : 02.770.13.90
olivier.verhellen@skynet.be

M. Baseil, Trésorier
Tomberg 213
Fax : 02.770.98.45

M. B. Horvath, Secrétaire
Tomberg 198
Fax : 02.770.45.86

EMPLOI CHOMAGE ALE

Boulevard Brand Whitlock 105

Tél et fax.: 02.761.28.44
emploi.werk@woluwe1200.be
heures d'ouverture: de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h

ALE : 02.761.29.79 - Fax : 02.761.28.44
emploi.werk@woluwe1200.be
heures d' ouverture : de 8h30 à 12h et sur rendez-vous les après-midis

http://www.woluwe1200.be/vivre-et-travailler/emploi

CELLULE EMPLOI

Ce service recueille des offres d'emploi provenant des administrations publiques ou d'employeurs privés et les communique aux demandeurs d'emploi qui se sont fait connaître auprès de la cellule. Un fichier individuel est établi sur base du curriculum vitae et/ou d'entretiens individualisés.

CHOMAGE

Ce service informe les demandeurs d'emploi et les oriente vers les différents organismes officiels afin que soient accomplies les formalités indispensables au maintien des droits sociaux et à l'obtention d'allocations de chômage. (Il s'occupe aussi du contrôle communal des travailleurs à temps partiel et de la délivrance de l'attestation de résidence sur le territoire demandée par l'ONEM).

Tout chômeur qui désire bénéficier d'allocations de chômage doit s'inscrire
1) auprès d'une caisse de paiement d'allocations de chômage
2) comme demandeur d'emploi auprès de l'ORBEM
3) au service Emploi/Chômage de l'administration communale entre 8h30 et 12h et entre 13h30 et 15h.

AGENCE LOCALE POUR L'EMPLOI

Ce service met au travail les demandeurs d'emploi au chômage (depuis 2 ans au moins si moins de 45 ans et depuis 6 mois au moins si 45 et plus), et les minimexés chez des particuliers, associations ou ASBL situées sur le territoire de la commune qui souhaitent obtenir une aide occasionnelle dans quatre domaines précis:
- aide à domicile de nature ménagère (les demandes faites par les particuliers doivent être accomplies via le système des titres-services)
- aide à la surveillance et l'accompagnement de personnes malades ou d'enfants
- aide au petit entretien de jardin

- aide à l'accomplissement de formalités administratives
L'agence locale de l'emploi s'occupe de toutes les formalités administratives découlant de ces prestations

HALTE-GARDERIE DE L'ALE

Parent(s) inscrit(s) dans le cadre d'une recherche d'emploi, ce mode de garde vous accueille tous les jours de la semaine.
Tél : 02.772.30.97 (voir page 29)

STAGES

Les stages en entreprise permettent aux étudiants de mieux s'insérer dans le milieu professionnel.
Toute personne qui poursuit des études professionnelles requérant une période de stage, peut en faire la demande auprès de l'administration communale.
Les écoles en quête de possibilités de stages pour leurs étudiants peuvent également interroger le Collège des Bourgmestre et Echevins sur les possibilités qu'offre la commune.
Pour ce faire, un courrier est adressé au Collège des Bourgmestre et Echevins, 2 avenue Paul Hymans - 1200 Bruxelles qui doit mentionner :
* la nature des études en cours
* les coordonnées de l'établissement scolaire
* la durée du stage
* la période souhaitée
* le contenu du stage.

Après examen par le service du Secrétariat, la demande est soumise au Collège des Bourgmestre et Echevins qui statue.

ADRESSES UTILES

ONEM
60 chaussée de Charleroi
1060 Saint-Gilles
Tél : 02.542.16.11
www.onem.fgov.be

ACTIRIS WOLUWE-SAINT-LAMBERT
Bd Brand Whitlock 105
1200 Bruxelles
Tél : 02.563.21.40
www.actiris.be

CARREFOUR-FORMATION
93, rue Royale
1000 Bruxelles
Tél : 02.502.38.74
www.dorifor.be

ASBL Wolu-Services
105, boulevard Brand Whitlock
1200 Woluwe-Saint-Lambert
Tél: 02.740.04.45

ORGANISMES DE PAIEMENT

CAPAC
69 rue des Plantes
1210 Saint-Josse-Ten-Noode
Tél: 02.209.13.13

CSC
7/9 rue Charles Degroux
1040 Etterbeek
Tél: 02.732.70.35

CGSLB
11 boulevard Baudouin
1000 Bruxelles
Tél: 02.206.67.11

FGTB
3 Place Rouppe
1000 Bruxelles
02.513.20.79 ou 02.513.25.49

CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME

CULTURE 53

SERVICE COMMUNAL DES AFFAIRES CULTURELLES
CENTRE CULTUREL DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT - WOLU-CULTURE
VILLAGE CULTUREL “WOLUBILIS”

PATRIMOINE ET TOURISME 55

PROTECTION DU PATRIMOINE
LE MUSEE COMMUNAL
LA FONDATION ALBERT MARINUS

CULTURE

Service communal des Affaires Culturelles
Wolubilis,
6 place du Temps Libre, 1er étage
Tél : 02.761.60.11
Responsable: P. Schmitz - 02.761.60.10

Centre culturel «Wolu-Culture»
Wolubilis – Place du Temps libre 7
Tél : 02.761.60.29
woluculture@woluwe1200.be
Directrice: S. Wonner: 02.761.60.21

Village Culturel Wolubilis
6, place du Temps Libre – 2e étage
tél. 02.761.60.35 - fax 02.761.60.39
Responsable: B. Dupont – 02.761.60.33

http://www.woluwe1200.be/divertissements/art-culture

SERVICE COMMUNAL DES AFFAIRES CULTURELLES

- Information sur les services culturels divers mis à la disposition du public
- Gestion de l'infrastructure culturelle communale
- Occupations et mises à disposition des locaux polyvalents de Wolubilis
- Relations et collaboration avec les associations socio-culturelles, les ateliers créatifs paracommunaux et les associations de quartiers
- Collaboration à la conception et à la réalisation des activités des associations socio-culturelles
- Gestion des dossiers de toponymie

CENTRE CULTUREL «WOLU-CULTURE»

Diffusion, création et éducation permanente pour adultes et enfants
- Fêtes Romanes
- Fête de la Musique
- Théâtre jeune public
- Théâtre à l'école
- Ciné-club pour adultes
- Participation au projet Anim'action
- Conférences et débats
- Visites guidées adultes
- Journées culturelles en Belgique et à l'étranger
- Expositions à caractère national et international
- Prix Médiatine – Concours d'art plastique contemporain pour les artistes âgés de 18 à 40 ans
- Publication de catalogues et de monographies d'artistes
- Performances culinaires - Des artistes aux fourneaux ! – La Bissectine, laboratoire de dégustation, entre échange et rituel, partage et démonstration, la nourriture comme nouveau médium artistique !
- Accueil d'artistes en Résidence : Transition asbl, La Compagnie d'la Terre est Bleue comme une orange, Bountje Cie, Tripox, Fatou Traoré, Inti Théâtre,…

- Organisation de l'événement Truc-Troc au Palais des Beaux-Arts (échange d'œuvres d'art contre un bien ou un service)
- Participation à la Zinneke parade
- Participation au Festival Bruxelles Babel
- Participation au "Culturescope", magazine culturel sans frontières
- Divers ateliers créatifs à destination des enfants, adolescents et adultes (cfr Ateliers du Temps Libre)

VILLAGE CULTUREL

- Mise à disposition de la salle de spectacle de Wolubilis (spectacles, projections, colloques, conférences…)
- Coordination des évènements dans la salle de spectacle avec les entités organisatrices
- Gestion de la communication de Wolubilis

BROCHURE ASSOCIATIONS SOCIO-CULTURELLES, THEATRE, DANSE ....

"Guide de la vie associative".
sur demande
au service
Information-
Communication
av. Paul Hymans, 2
Tél : 02.761.27.45

Conçu comme un village dans la cité, **Wolubilis** se veut, avant tout, pôle de rencontres et de convivialité, foyer de création et de diffusion artistique.
Ce village culturel abrite des associations dynamiques qui vous feront bouger, créer, vibrer tout au long de l'année : Le Centre Culturel Wolu-Culture, Les Ateliers du Temps Libre, Alaeti Dance Center, L'Académie des Arts de la parole, Le Théâtre Pré-Vert, Trait Couleur.

Et Wolubilis, c'est aussi un théâtre de 486 places qui affiche sa volonté d'offrir une programmation ambitieuse, variée, de qualité, accessible à tous et articulée autour d'une ligne artistique forte et reconnaissable.

Le temps d'une soirée, vous plongerez dans les émotions d'un art vivant. Un art où on frémit au diapason avec les artistes, suspendus aux répliques du comédien, au souffle du chanteur ou aux mouvements du danseur. Un art ou chaque représentation est unique. Un art où chaque soir, les artistes se font passeurs de rires, de larmes, de frissons…

Toutes les informations pratiques sur *http://www.wolubilis.be*
Tarifs préférentiels pour les habitants de Woluwe-Saint-Lambert

PATRIMOINE ET TOURISME

Service de la Protection du patrimoine et Tourisme
Tomberg 123
Tél : 02.761..27..36
Jours et heures d'ouverture :
Lu, Ma, Je, Ve de 8h30 à 12h
et de 14 à 16h30
http://www.woluwe1200.be/decouvertes/en-general/patrimoine-communal

Musée communal
Rue de la Charrette, 40
(Parc de Roodebeek)
Tél : 02.762 62 11
http://www.woluwe1200.be/decouvertes/en-general/musee-communal

Centre Albert Marinus
Rue de la Charrette, 40
Tél : 02.762.62.14
Heures d'ouverture : de 9 à 17 h
http://www.woluwe1200.be/decouvertes/en-general/centre-albert-marinus

PROTECTION DU PATRIMOINE

· Promotion du patrimoine de Woluwe-Saint-Lambert, qu'il soit architectural, artistique ou naturel
· Mise en valeur du patrimoine immobilier remarquable ou classé
· Mise en valeur du patrimoine artistique (présent dans l'espace public et appartenant aux collections de la commune de Woluwe-Saint-Lambert)
· Mise en valeur du petit patrimoine privé
· Organisation des Journées du Patrimoine et autres manifestations
· Publications de brochures et articles
· Demande de protection et de classement
Tourisme
· Renseigner les habitants ainsi que les visiteurs sur la richesse exceptionnelle de notre patrimoine historique et naturel ainsi que sur les possibilités d'hébergement (hôtels, chambre d'hôtes)
· Promouvoir et faire connaître les nombreuses possibilités qu'offrent les espaces verts de Woluwe-Saint-Lambert : parcs et jardins, Promenade verte régionale, site naturel de l'Hof-ter-Musschen, promenade le long de la Woluwe, petit parc animalier et arboretum du Parc de Roodebeek, Jardin des plantes médicinales et Jardin des Sculptures de l'UCL,…
· Faire connaître les musées de Woluwe-Saint-Lambert : le Musée communal et les Musées de l'UCL
· Réalisation de brochures touristiques, de promenades balisées et de visites guidées
· Edition d'affiches et de cartes postales

DOCUMENTATION ET BROCHURES

En plus de ce qu'il édite, le service met à disposition du public documentation et brochures : plans de WSL, guide des promenades, programme des visites guidées à Bruxelles, information sur les Musées de l'UCL et la Promenade verte, documentation sur la conservation et l'entretien du petit patrimoine, cahiers d'entretien édités par les Monuments et Sites, etc…

MUSÉE COMMUNAL

L'équipe du Musée communal a pour objectifs :
1. La restauration et l'entretien des locaux du Musée, ancienne propriété Devos
2. La conservation des collections et la réalisation de l'inventaire général
3. L'ouverture des locaux au public et la mise en valeur des collections
4. L'organisation d'un centre de documentation relatif à l'histoire de Woluwe-Saint-Lambert et de ses habitants, comportant une bibliothèque, un dépôt d'archives, un fonds iconographique et une cartothèque
5. La gestion du patrimoine artistique de Woluwe-Saint-Lambert
6. Une mission générale d'éducation permanente et d'information par l'organisation d'expositions et la réalisation de publications.
Possibilité de visite guidée, sur rendez-vous.
Le centre de documentation est ouvert toute l'année du lundi au vendredi de 10 à 12h et de 14 à 16h30 sur rendez-vous.

CENTRE ALBERT MARINUS

Etude et promotion des traditions, de la vie populaire, du folklore et du patrimoine matériel et immatériel en Belgique romane dans l'esprit du grand ethnologue Albert Marinus.

Activités grand public
· Organisation d'expositions thématiques gratuites où les visiteurs sont confrontés à des oeuvres originales de qualité rendues accessibles par des explicatifs didactiques.
· Publication du trimestrie "Feuillets du Centre Albert Marinus"
· Mise sur pied de journées d'excursion et de visites culturelles
· Activités destinées aux écoles et mise à disposition de dossiers pédagogiques.

Activités scientifiques
· Edition de recueils de textes accompagnant les expositions, de comptes-rendus de conférences et de colloques
· Rédaction d'articles scientifiques destinés à des revues spécialisées
· Editions critiques d'oeuvres inédites d'Albert Marinus
· Enquêtes pratiquées sur le terrain.

Centre de documentation
Le centre de documentation comprend des ouvrages de base et des ouvrages scientifiques, des revues spécialisées, des dossiers d'enquête, des fichiers de recherche alphabétiques et thématiques, une photothèque et une vidéothèque (sur rendez-vous).
Informations : www.albertmarinus.org

SPORTS, JEUNESSE

SPORTS 58

LES MISSIONS
FOND SPORTIF ASBL
LE STADE COMMUNAL
LE POSEIDON

PLAINES DE JEUX 61

JEUNESSE 62

JJJY
JSCV

VIE ASSOCIATIVE 64

CARTE JEUNES

SPORTS

Service des Sports
Av. du Couronnement 65
Tél : 02.776.82.56
Fax : 02.776.82.59
sport@woluwe1200.be

Le Fonds Sportif asbl
Av. P. Hymans 2
Tél : 02.770.03.44

Le stade communal
Chemin du Struykbeken 1
Tél :02.761.03.41-42-48
Tél :02.762.22.51 (fax)
stade.stadium@woluwe1200.be

Complexe sportif Poseidon
Avenue des Vaillants 2
Tél : 02.771.66.55
Fax : 02.772.57.96
poseidon.piscine@chello.be

http://www.dynamic-tamtam.be

LE SERVICE DES SPORTS REMPLIT DIFFÉRENTES MISSIONS

Via la gestion d'un fichier informatique, il centralise et diffuse un maximum d'informations relatives à la vie sportive dans la commune. Régulièrement remis à jour, ces renseignements sont compilés dans la brochure annuelle "Wolu Sport" qui peut être obtenue gratuitement sur simple demande. Celle-ci comprend notamment, outre les coordonnées utiles sur les quelque 130 clubs sportifs actifs à Woluwe-Saint-Lambert, une présentation détaillée de la plupart des installations sportives, aires de loisirs et espaces de jeux accessibles dans la commune

Le service épaule les cercles sportifs dans la réalisation de leurs projets, principalement en collaborant à la mise sur pied de nombreuses manifestations. En fonction de l'importance de celles-ci, différentes formes d'aide peuvent être envisagées : apport de main-d'oeuvres, mise à disposition de matériel, octroi de coupes et médailles, facilitation des démarches administratives à effectuer en vue de l'organisation d'activités...

Par ailleurs, tous les ans, le service organise 3 manifestations sportives destinées aux enfants des écoles de Woluwe-Saint-Lambert : le minicross interscolaire, le tournoi de football des écoles et le tournoi interscolaire de natation. Celles-ci regroupent, à chaque fois, plusieurs centaines de participants et depuis le mois de mars 2008, un tournoi de mini-basket est venu s'ajouter à ce programme.
Le service assure également la gestion et l'entretien du Stade communal (17 hectares) ainsi que le traitement des demandes d'occupation des différentes aires de sport (terrains de tennis, de football, de hockey, de baseball) que propose celui-ci.

Il s'occupe de la gestion des plannings d'occupation, par différents clubs sportifs, des salles de gymnastique des écoles communales en dehors des horaires de classe et joue un rôle de coordination entre l'administration communale et les asbl Poséidon et Fonds sportif.
Le suivi des dossiers d'extension, de rénovation et de réaménagement des installations sportives communales, de même que l'entretien des 22 plaines de jeux de Woluwe-Saint-Lambert font également partie des attributions du service des Sports.

LE FONDS SPORTIF ASBL

Présidé par l'Echevin de la Jeunesse et des Sports de Woluwe-Saint-Lambert, Eric Bott, le Fonds sportif est une association sans but lucratif dont les principaux objectifs sont de promouvoir le sport au sein de la commune et de soutenir les clubs dans la réalisation de leurs projets. Le Fonds sportif contribue ainsi à la réussite de nombreuses manifestations sportives de tous niveaux.
Il attribue également aux clubs de Woluwe-Saint-Lambert des subsides annuels de fonctionnement, notamment au niveau de l'encadrement des jeunes, intervient régulièrement dans l'achat de matériel et d'équipements divers et décerne, tous les ans, ses "Victoires" aux sportifs méritants.

L'association patronne, par ailleurs, des initiatives visant à démocratiser l'accès à certaines activités physiques (cours de natation gratuits à l'intention des enfants) et en soutient d'autres (journées "Portes ouvertes", Dynamifête) ayant pour but d'inciter les jeunes à pratiquer un sport en leur permettant de découvrir différentes disciplines.

Le Fonds sportif assure la gestion de la location des salles de la Rotonde (stade communal) et du Pavillon Malou. Enfin, il publie, en étroite collaboration avec les services de la Jeunesse et des Sports, le périodique "Dynamic Tam-Tam" qui se veut le reflet de la vie sportive et associativeà Woluwe-Saint-Lambert

LE STADE COMMUNAL

EQUIPEMENTS
1 piste d'athlétisme en revêtement synthétique
2 terrains de football en gazon
1 terrain en revêtement synthétique permettant la pratique du football et du hockey
2 terrains de football en gazon artificiel
12 terrains de tennis en brique pilée dont 5 couverts toute l'année
4 terrains de tennis en revêtement synthétique
1 terrain de baseball et softball
1 salle polyvalente équipée de matériel de gymnastique sportive
1 parcours "Santé" comprenant 2 circuits balisés de 1.000 et 1.300 mètres jalonnés par 18 postes d'exercices de 3 niveaux de difficultés différents
1 parcours de minigolf (18 trous)
1 aire multisports de proximité de type "Agoraspace"
3 pistes de pétanque
3 plaines de jeux dont une adaptée pour les enfants moins-valides
1 salle de fêtes - "La Rotonde"

LES CERCLES SPORTIFS DU STADE
Royal White Star Athletic Club
Royal White Star Woluwe Football Club
Iris Woluwe1200
Femina White Star Woluwe
Europa Gym
Royal Wolu Tennis Club
Ecole de Tennis de Woluwe-Saint-Lambert
La Rasante St-Lambert Hockey Club
Brussels Kangaroos
Country Football Club
Football Club Wappers
Fonds sportif Woluwe Martin
Union Woluwe
Football Club Wolu Stanislas 50

COMPLEXE SPORTIF POSEIDON

Inauguré le 15 août 1964, le Complexe sportif Poséidon a traversé, ces dernières

années plusieurs phases de travaux d'envergure. Il met aujourd'hui à la disposition du public les installations suivantes :
les activités nautiques
- une piscine
- un bassin d'apprentissage
- 1 espace aquatique et ludique pour bambins
- 7 bains à bulles ou jacuzzis.

Ces installations sont accessibles tous les jours de 7h30 à 19h30 (samedis et dimanches de 7h30 à 19h) et jusqu'à 20h pendant les mois de juillet et août.
Le complexe est ouvert de 10 à 17h, les jours fériés légaux suivants : Lundi de Pâques, Ascension, Pentecôte, Fête nationale et assomption.
Pour les activités sportives d'intérieur
1 salle omnisports permettant la pratique du basket, du volley et du badminton
1 salle de tennis de table
1 salle d'arts martiaux
1 salle d'escalade (75 voies réparties sur 350m² de parois)
Tél : 02.777.14.37
1 petite salle polyvalente pour la pratique de diverses activités gymniques

DIVERS
1 espace "Bien-être" comprenant 2 cabines sauna, 1 hammam, 1 bain froid, 1 salle de massage et de soins et 1 aire de relaxation 02.777.14.47
1 solarium équipé de chaises longues
1 auberge pour groupes (38 lits répartis en 3 chambrées) comprenant une salle de séjour, un restaurant, une cuisine, des douches et sanitaire.
1 salle de réception
1 taverne-restaurant - 02.762.60.42

ACTIVITÉS ORGANISÉES PAR LE POSÉIDON

- Pour les enfants
Bébés nageurs (pour les bambins de 6 mois à 4 ans), école de natation du Poséidon (pour les enfants de 4 à 9 ans), les mercredis du Poséidon (2 heures d'activités en salle et en piscine pour les enfants de 4 à 5 ans), école de Danse (jazz pour les enfants de 7 à 10 ans, jazz/funky pour les enfants de 9 à 12 ans, danse classique pour les enfants de 7 à 12ans, hip-hop pour les jeunes de 11 ans à 14 ans, hip-hop démo pour les plus de 15 ans et créations chorégraphiques à partir de 12 ans), fêtes d'anniversaire (pour les enfants de 5 à 10 ans), cours de natation gratuits (pour les enfants de 4 à 6 ans) pendant les vacances de Carnaval, de Pâques et d'été
- Pour adultes
Aérobic, aérobic-bodygym-stretching, barre au sol, body-sculpt, école pour la santé du dos, fitness circuit training, kiné-gym, music-gym, music aerobic, kinaquagym, aquagym, aquagym prénatale, maxi stretch & complete body workout, step, T.A.F. (taille/abdos/fessiers), Taï chi chuan.

LES CERCLES SPORTIFS DU POSEIDON
Hormis les activités organisées par ses propres équipes, le Complexe sportif accueille les clubs suivants :

Judo Poséidon-Ryu (Judo/karaté/aïkido)
Royal Brussels Poséidon (natation/water-polo/plongeon)
Royal Linthout Basket Club
Tremp'2000
Wolu Plongée Club
Marmottes et Castors Palmés
Yoga Club Constellations
Viniyoga
D.B. Woluwe Volley Club
Cercle de Tennis de Table Woluwe
Evolution Verticale (escalade)
La Raquette Joyeuse (badminton)

BROCHURE

"Wolu-sports" sur demande
au service des sports
avenue du Couronnement 65
Tél : 02.776.82.56

Les plaines de jeux

1. Parc Malou (de 1 à 15 ans) – Chaussée de Stockel

2. Roodebeek (1-12) – Chaussée de Roodebeek

3. Prekelinden (1-12) – Avenue Prekelinden

4. Timmermans - Marie-José (1-4) – Rue J.B. Timmermans

5. Van Meyel (1-12) – Avenue Georges Henri (Métairie)

6. Charmille (1-18) – Avenue de la Charmille

Aire multisports

7. Iles d'Or (1-18) – Avenue des Iles d'Or

8. Tomberg (1-4) – Place du Tomberg

9. Sirius (1-4) – Clos Sirius

10. Marcel Thiry (1-14) – Avenue Marcel Thiry

11. Floralies (1-12) – Rue des Floralies

12. Andromède (1-12) – Avenue du Capricorne

13. Toutes les Couleurs (1-4) – Avenue de Toutes les Couleurs

14. Bouton d'Or (1-4) – Clos du Bouton d'Or

15. Orion (1-4) – Chaussée de Roodebeek

16. Capricorne (1-4) - Avenue du Capricorne

17. Stade I (1-4) – Avenue Jean-François Debecker

18. Stade II (1-12) – Chemin du Struykbeken

19. Stade III (Enfants moins-valides) – Avenue A.Dumont

20. Saint-Lambert (1-4) – Rue Saint-Lambert

21. Verheyleweghen (1-4) – Place Verheyleweghen

22. Grootveld (1-4) – Grootveld

JEUNESSE

Service de la Jeunesse
Av. du Couronnement 65
Tél.: 02.776.82.56
Fax : 02.776.82.59
E-Mail : sport@woluwe1200.be

J.J.J.Y.
Av. du Couronnement 65
Tél. 02/776.82.53 - 02/762.14.95
Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 9 à 12h et de 13h30 à 17h.
info@jjjy.be - www.jjjy.be

JSCV
Avenue Prékelinden, 78
02/761.28.81 - 02.735.20.21 (fax)
jscv@woluwe1200.be

http://www.dynamic-tamtam.be

J.J.J.Y.

Grâce à la diversité et, surtout, à la qualité des programmes que ses responsables concoctent sans relâche à l'intention des enfants de 2 ans 1/2 à 14 ans, le service Jeunesse/JJJY s'est bâti, au fil des ans, une réputation enviable. Un soin tout particulier y est apporté tant au choix des animations proposées qu'à la sélection des équipes de moniteurs chargés de les encadrer.

Développées dans une atmosphère où priment les notions de jeu, de camaraderie et de détente, toutes les activités sont parfaitement adaptées à l'âge ainsi qu'aux spécifités d'intérêt et de comportement des enfants auxquels elle s'adressent.

Lors de chaque période de congés scolaires, JJJY propose un large éventail de stages sportifs, artistiques, scientifiques, d'éveil et de découverte... dont plusieurs formules en internat ("Poney-club", Ski et séjours au littoral).

Par ailleurs, tout au long de l'année scolaire, les enfants de 3 à 12 ans se voient proposer des activités variées, les samedis matin (de 10 à 12h). Les mercredis et samedis après-midi, des fêtes d'anniversaire sont également organisées à la demande, entre 14 et 17h

Le service Jeunesse/JJJY édite, chaque année, un catalogue proposant un survol complet de toutes les activités et détaillant les procédures, périodes et conditions d'inscription ainsi que les tarifs pratiqués. Cette brochure est disponible gratuitement sur simple demande.

J.S.C.V.

JSCV (Jeunesse-Sports-Culture-Voyages). Division du service Jeunesse s'adresse aux jeunes de 12 à 25 ans en leur proposant, durant toute l'année, une impressionnante

panoplie d'activités de loisirs régulières et ponctuelles, des stages sportifs et artistiques, des périples-découvertes en Belgique et à l'étranger, à des prix tout à fait abordables.

JSCV dispose également de 2 Antennes extérieures : l'une située dans le Quartier Andromède, l'autre au coeur du Quartier Hof ten berg.

Ces dernières années JSCV a également veillé à mettre l'accent sur le développement de programmes de soutien aux jeunes en difficulté de même que de divers projets axés sur la citoyenneté et la solidarité.

BROCHURES

Toutes les activités et initiatives de JSCV sont détaillées dans le magazine périodique "Dynamic-Tamtam" distribué gratuitement à tous les habitants de Woluwe-Saint-Lambert

VIE ASSOCIATIVE

Av. du Couronnement 65
Tél.: 02.776.82.56
b.vinck@woluwe1200.be

http://www.dynamic-tamtam.be

Le Département « Vie associative » a vu le jour très récemment. Son rôle principal: assurer la coordination de diverses activités et organisations, de manière autonome ou en étroite collaboration avec les Services de la Jeunesse et des Sports, ainsi que le développement de certains projets dont, notamment, la promotion et la diffusion de la nouvelle Carte J1200 qui offre de nombreux avantages aux jeunes habitants de Woluwe-Saint-Lambert âgés de 12 à 25 ans.

Le département est également chargé de renforcer et diversifier les contacts et synergies entre la commune et les groupements associatifs qui y sont actifs, dans le cadre de certaines initiatives et manifestations mises sur pied conjointement. Il a en outre pour objectif d'augmenter la visibilité et le rayonnement de Woluwe-Saint-Lambert à l'extérieur de la commune en assurant une présence, voire une collaboration active lors d'événements organisés dans d'autres municipalités.

CARTE JEUNES

Pour autant qu'ils soient étudiants, demandeurs d'emploi, allocataires sociaux ou titulaires d'un emploi rapportant un salaire annuel brut de 20.000 EUR maximum, tous les habitants de Woluwe-Saint-Lambert âgés de 12 à 25 ans peuvent se procurer. la carte Jeunes. Gratuitement jusqu'à la fin de l'année et moyennant le paiement de 2 EUR à partir du 1er janvier 2009.

Cette carte nominative donne droit à des réductions dans plusieurs installations et structures communales, à des tarifs d'accès préférentiels à la plupart des activités organisées par les départements Jeunesse, Sports et Vie associative de Woluwe-Saint-Lambert ainsi qu'à des conditions avantageuses dans divers commerces et autres structures privées.

SERVICES TECHNIQUES

URBANISME - BATISSES 66

MOBILITE 67

1. LA CELLULE MOBILITE
2. LE STATIONNEMENT
GUICHET STATIONNEMENT
TARIFS
CARTE D'HABITANT

AMENAGEMENT URBAIN 71

ALIGNEMENTS ET NIVEAUX
VOIRIES ET TROTTOIRS
EGOUTS
ECLAIRAGE PUBLIC
SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE
PLACEMENT DE SIGNALISATION
CARTOGRAPHIE
PERMIS DE PECHE

PROPRIETES COMMUNALES 73

PRIMES A L'ACQUISITION
LOGEMENTS MOYENS ET SOCIAUX
JARDINS BIOLOGIQUES

PROPRETE PUBLIQUE 74

ENLEVEMENT JOURNALIER DES IMMONDICES
OBJETS ENCOMBRANTS
DECHETS ELECTRONIQUES ET ELECTROMENAGERS
COLLECTES SELECTIVES POUR VERRES, PILES, PRODUITS TOXIQUES
PRET DE MATERIEL
BRIGADE VERTE

JARDINS PUBLICS 77

PROTECTION DU MILIEU
AMELIORATION DU CADRE DE VIE
INFORMATION
ENTRETIEN DES ESPACES VERTS
CREATION
SERRES
DECHETS VERTS
INFRASTRUCTURES SPORTIVES
ANIMATIONS DIVERSES

ENVIRONNEMENT 79

HYGIENE
RECYCLAGE DU VERRE
PERMIS D'ENVIRONNEMENT

URBANISME BATISSES

Tomberg 123

Urbanisme : Tél. + fax: 02.761.28.13
Bâtisses : 02.761.28.14
Heures d'ouverture:
lundi, mercredi, vendredi de 9h à 12h ou sur rendez-vous,
le jeudi jusqu'à 20h

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/logement/urbanisme

Le service Urbanisme est principalement chargé de la gestion de la planification urbaine de la commune. Pour ce faire, il établit les plans particuliers d'affectation du sol, conformément aux prescriptions des plans et réglementations en vigueur.

Il est chargé en outre de l'examen de toutes les demandes de permis d'urbanisme et du traitement des demandes de certificat d'urbanisme et des permis de lotir. Dans ce cadre, le service est également responsable de la préparation et de l'organisation des enquêtes publiques et des commissions de concertation prévues par les dispositions de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme.

De plus, le service analyse et présente au Collège des Bourgmestre et Echevins toutes les demandes de permis d'urbanisme et permis mixtes d'urbanisme et d'environnement. C'est donc auprès de lui que vous trouverez, les lundi, mercredi et vendredi de 8 à 12h, tous les renseignements et tous les documents nécessaires à ce type de demande.

Les demandes de permis soumises à enquête publique peuvent être consultées le jeudi soir entre 17h30 et 20h.

La gestion des immeubles abandonnés ainsi que les renseignements urbanistiques délivrés aux notaires sont également du ressort de ce service.

MOBILITE STATIONNEMENT

1. La cellule mobilité

Tomberg 188

Heures d'ouverture:

du lundi au vendredi de 8 à 12h et de 13h30 à 17h

2. Le guichet stationnement

Hôtel communal (sous-sol)
avenue paul Hymans 2

Tél : 02.761 27 30
Fax : 02.771 63 63
mobilite@woluwe1200.be

Heures d'ouverture:

Lundi, mardi, mercredi et jeudi de 8 à 12h45
Permanence : le jeudi de 17 à 19h

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/deplacement/stationnement/

1. La Cellule Mobilité

Dans le cadre plus large de l'amélioration de l'environnement, du cadre de vie et de la préservation des caractéristiques résidentielles de la commune, la Cellule Mobilité s'occupe de redistribuer l'espace public entre ses différents usagers en privilégiant sécurité, confort et modes de transport doux. Parallèlement, elle assure la gestion du stationnement.

Son objectif le plus ambitieux consiste à établir un « **Plan Communal de Mobilité** ».

L'élaboration de ce plan devra permettre de construire une vision globale de l'espace public en matière de flux de circulation et de stationnement. Il doit identifier tous les acteurs concernés, synthétiser leurs besoins et tenter de les équilibrer, voire de les harmoniser.

Un exercice pratique ambitieux consistera également à confectionner un plan de déplacement pour le personnel communal. Inscrit dans la démarche citoyenne plus large du développement durable, ce plan est destiné à favoriser le partage et l'intermodalité des transports de même que le choix de transports moins individuels et moins polluants.

Dans un premier temps et de manière beaucoup plus pratique, la nouvelle cellule gère tous les aspects liés à la circulation et au stationnement sur la voie publique.

En matière de stationnement, cette tâche consiste à délivrer les cartes d'habitants et les abonnements pour le stationnement dans les zones réservées et contrôlées tout en réservant des emplacements pour les personnes à mobilité réduite.

En matière de mobilité proprement dite, la Cellule s'attelle à mesurer l'incidence des

travaux sur la circulation et à élaborer des itinéraires de déviation. Elle cherchera à se concerter avec les autres administrations (Région, Bruxelles-Mobilité, STIB, Bruxelles-Environnement) afin d'harmoniser les interventions et les projets d'aménagements. Dans un souci de sécurité, la Cellule étudiera la mise en ?uvre des meilleures méthodes de protection des usagers doux (pistes cyclables, itinéraires piétons,…)

Pour l'ensemble de ses missions, la Cellule Mobilité a été chargée de favoriser l'écoute et la communication large au sujet des demandes et projets d'aménagements.

2. Le stationnement

Le Guichet Stationnement

Le guichet stationnement s'occupe principalement de la délivrance de cartes d'habitants, qui permet à l'habitant de stationner dans toutes les zones bleues installées sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert sans limitation de durée et gratuitement dans l'éventuelle zone verte de son quartier.

Etre bien informé pour mieux stationner... Tarif 1, 2 et 3

TARIF 1
Le Tarif 1 est un tarif 1/2 Journée en zone payante.
Le fait de ne pas apposer de ticket ou de carte de stationnement valable de manière lisible derrière le pare-brise suppose que vous avez opté pour le tarif 1 et entraîne de fait son application.

Demi-journée : 15 EUR

En ZONES ROUGE et ORANGE, le Tarif 1 est appliqué du lundi au samedi inclus (sauf dimanches et jour fériés)

En ZONE VERTE, le Tarif1 est appliqué du lundi au vendredi inclus (sauf samedi, dimanches et jours fériés)

Le Tarif 1 1/2 journée du matin est valable de 9 à 13h30.
Le Tarif 1 1/2 journée de l'après-midi est valable de 13h30 à 18h.

Le Tarif 1 est payable à l'aide du document T1 déposé sur le pare-brise par virement ou par versement dans les 5 jours en précisant la communication.

TARIF 2
Tarif dérogatoire au Tarif 1
Si vous souhaitez opter pour le Tarif 2, prenez un ticket à l'horodateur le plus proche et apposez-le derrière le pare-brise de manière lisible.

N'oubliez pas l'heure de fin de validité car un ticket dont la période est échue, entraîne l'application du Tarif 1.

N.B.: l'absence de ticket valable apposé derrière le pare-brise de manière lisible entraîne l'application du Tarif 1.

ZONES PAYANTES ROUGE et ORANGE = STATIONNEMENT 2h MAXIMUM
1 heure : 1,00 EUR
2 heures : 2,50 EUR
payant du lundi au samedi de 9 à 18h.

ZONE PAYANTE VERTE = STATIONNEMENT 4h30 MAXIMUM
1 heure : 1,00 EUR
payant du lundi au vendredi de 9 à 18h.

TARIF 3
ZONE BLEUE - DISQUE DE STATIONNEMENT
GRATUIT pour une durée maximum de 2 heures, à compter de l'heure sur laquelle vous avez positionné la flèche du disque.

Vous devez positionner la flèche du disque sur le trait qui suit celui du moment de votre arrivée.

Le disque doit être apposé sur la face interne du pare-brise ou, à défaut, sur la partie avant du véhicule.

L'absence de disque de stationnement ou le dépassement de limites autorisées entraîne sans exception l'application d'une redevance forfaitaire de 15 EUR (= Tarif 3).

Le stationnement en zone avec disque de stationnement est d'application du lundi au vendredi de 9 à 18h sans interruption.

1/4 D'HEURE GRATUITE

Dans les zones où le stationnement est réglementé au moyen d'horodateurs (zones rouges, oranges et vertes, les personnes qui ne doivent stationner que quelques minutes, par exemple pour effectuer une petite course, peuvent bénéficier d'1/4h. gratuit.
Il faut se rendre à l'horodateur qui délivrera gratuitement un ticket à apposer sur le tableau de bord.
Ce nouvel aménagement du système de parking ne s'applique évidemment pas aux zones bleues où il suffit d'apposer le disque réglementaire pour pouvoir stationner gratuitement durant 2 heures.

GRATUIT POUR LES HANDICAPES

Les handicapés porteurs de la carte spéciale délivrée par un organisme officiel conformément à l'arrêté ministériel du 29/07/1991 sont autorisés à stationner leur véhicule gratuitement sans limitation de durée, sur les emplacements réglementés.
Ils sont cependant tenus d'apposer la carte officielle sur la face interne du pare-brise de manière lisible. L'absence de carte Handicapé apposée de manière lisible entraîne sans exception l'application du tarif 1 ou 3.

LA CARTE D'HABITANT

La Carte d'habitant permet de stationner sans limitation de durée dans toute les ZONES BLEUES de la commune.
Elle permet également le stationnement gratuit sans limitation de durée dans les ZONES ORANGE et VERTE du quartier pour laquelle elle a été délivrée.

Qui peut obtenir une carte?
Un habitant ou un résident?
Tout habitant de la commune de Woluwe-Saint-Lambert inscrit ou résidant sur le territoire communal peut bénéficier d'une carte d'habitant.

Le demandeur doit prouver soit son inscription au registre de population, soit le paiement de la taxe sur les résidences non-principales.
J'ai deux voitures ?
J'ai une voiture de société ?
Je conduis la voiture d'une tierce personne?
Le demandeur peut obtenir une carte par véhicule immatriculé à son nom, ou pour un véhicule immatriculé au nom d'une personne morale.
Dans ce dernier cas, le demandeur doit prouver qu'il en a la jouissance exclusive (voiture de société, leasing professionnel, assurances…) par toutes voies de droit.

Qui distribue ces cartes?
Qui?
La commune de Woluwe-Saint-Lambert.
Où?
Au guichet carte d'habitant qui se situe au niveau-1 de la maison communale, du lundi au jeudi de 8 à 12h45 et le jeudi soir de 17 à 19h.
Que dois-je apporter?
Formulaire de demande - Carte d'identité
ou Modèle 2
ou l'Attestation d'inscription
Certificat d'immatriculation
Si c'est un véhicule de société
- Les statuts de la société

- L'attestation de jouissance exclusive rédigée par l'employeur
- Le contrat d'assurance stipulant que vous êtes conducteur principal du dit véhicule

Si c'est le véhicule d'une tierce personne

- Le contrat d'assurance stipulant que vous êtes conducteur principal du dit véhicule

Et c'est gratuit?

Oui, la carte d'habitant sera obtenue moyennant le versement d'une caution de 10 EUR, qui sera remboursée lors de la restitution définitive de la carte.

En cas de perte ou de destruction de la carte, l'habitant devra demander un duplicata. Pour chaque duplicata une somme de 10 EUR sera réclamée.

Utilisation de la carte d'habitant!

Dans mon véhicule?

La carte habitant doit être apposée de telle manière que les mentions soient lisibles pour un observateur se trouvant devant le véhicule.

Je déménage ou j'ai changé de véhicule?

Toute modification soit d'adresse, soit de véhicule ou d'immatriculation doit être déclarée auprès de l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert. Dans certains cas, la carte doit être modifiée et ceci sans frais bien entendu.

Je quitte Woluwe-Saint-Lambert?

Dès le changement de domicile ou de résidence, le détenteur de la carte doit faire parvenir celle-ci à l'administration communale de Woluwe-Saint-Lambert. La caution lui est restituée.

Combien de temps reste-t-elle valable?

La carte d'habitant aura une validité de deux ans renouvelable pour autant que le bénéficiaire reste inscrit ou que la résidence non-principale soit maintenue sur le territoire communal et qu'il garde son immatriculation ou la jouissance exclusive du véhicule.

AMENAGEMENT URBAIN

Dépôt communal
chaussée de Stockel 80

Tél. 02.761.28.11
Fax. 02.761.29.26
Mail : ville.stad@woluwe1200.be
d.uytterhoeven@woluwe1200.be

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/mon-environnement/amenagement/service-amenagement-urbain

ALIGNEMENTS ET NIVEAUX

Chaque habitant peut consulter le service pour connaître la limite entre le domaine public et privé. Lors de constructions ou de reconstructions, le service donne, sur place, les informations utiles pour déterminer l'implantation des bâtiments, tant au point de vue du front de bâtisse que des niveaux.

MESURAGES

Mesurages, bornages, nivellements, alignements, attribution de numéros de police, états des lieux, plans " as built "

VOIRIES ET TROTTOIRS

- Constructions, études des problèmes particuliers qui se présentent.
- Projets de réaménagement
- Surveillance des travaux effectués par les entreprises privées pour le compte de la commune et ceux effectués par les impétrants (Belgacom, Sibelga, Mobistar, Telenet, etc…)

La première réalisation du trottoir est à charge des propriétaires riverains qui font exécuter les travaux par un entrepreneur de leur choix conformément au règlement communal. L'entretien et la réparation des trottoirs sont à charge de la commune conformément audit règlement précité.
Entretien ponctuel de la voirie :
Tél : 02.761.29.86 – Service Logistique
La remise à niveau et le remplacement éventuel des bordures seront réalisés par les soins de la commune et à ses frais, avant le début de remise à neuf du trottoir, à la demande écrite du propriétaire.
Tout organisme (compagnie des eaux, gaz, électricité, Belgacom, etc…) effectuant des travaux qui nécessitent l'ouverture des trottoirs, a l'obligation de les remettre en état à ses propres frais. En cas de problèmes, veuillez contacter notre surveillant des travaux au 02.761.28.09.

EGOUTS (CONCEPTION)

Les points suivants sont gérés et exécutés par l'Intercommunale IBDE, rue aux Laines 70 à 1040 Bruxelles
- Constructions, réparations, entretien et nettoyage, vérifications, études des problèmes qui se présentent sur le réseau communal.
- Projets de réaménagement, améliorations du réseau.

L'entretien du raccordement de l'égout privatif à l'égout principal situé en dessous du domaine public.

ECLAIRAGE PUBLIC ET SIGNALISATION LUMINEUSE TRICOLORE.

- Etudes de nouveaux projets, nouvelles installations, entretien.

En cas de panne, n'hésitez pas à appeler le service (02/761.28.09) qui veillera à ce que la remise en état, par la société SIBELGA (02.274.4066(fr) - 02.274.40.77(nl), se fasse dans les plus brefs délais et dans la mesure du possible, pensez à noter le numéro d'identification du poteau qui est peint sur sa partie inférieure.
Si vous souhaitez signaler une défectuosité au niveau de l'éclairage public ou de la voirie, n'hésitez pas à nous contacter ou la société SIBELGA.

SIGNALISATION LUMINEUSE (FEUX TRICOLORES)

- Etudes de nouveaux projets, nouvelles installations, entretiens et remplacements, suivi des pannes.

PLACEMENT DES SIGNAUX D'INTERDICTION DE STATIONNER (CHANTIERS)

A la demande expresse des habitants.

En ce qui concerne les chantiers de "longues durées", l'autorisation est à demander à M. Stéphane RAES
tél : 02.761.28.10. Toute occupation de la voie publique (matériel, container soumis à autorisation...) sera à payer à la recette de Woluwe-Saint-Lambert.

CARTOGRAPHIE

- Compléter et mise à jour de la carte de base régionale " URBIS "
- Mise en réseau d'un système SIG (Système d'Information Géographique) dans les différents services.
Créer un lien avec des bases de données (existantes + nouvelles)

PROPRIETES COMMUNALES

Tomberg, 123

Tél. 02.761.28.20
Heures d'ouverture :
de 8 à 12h et de 13h30 à 17h

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/logement/se-loger-1

Le service des Propriétés communales a pour mission principale la gestion des propriétés immobilières privées de la commune (location - vente - achat).

PRIMES A L' ACQUISITION

Selon certains critères, de revenus, de superficie et de prix global, le Collège octroie des primes à l'acquisition de logements sur plan ou à la construction, pouvant s'élever jusqu'à près de 10.500 EUR
Les formulaires et les notices explicatives sont disponibles au service des propriétés communales.

LOGEMENTS MOYENS ET SOCIAUX

La commune dispose de logements sociaux et de logements moyens (à prix conventionnés).
Les formulaires de candidature reprenant les conditions d'accession sont disponibles au service des Propriétés communales.

JARDINS BIOLOGIQUES

Notre commune met à disposition des parcelles de terrains au Parc des Sources et à proximité de l'Hof ten Berg, pour y pratiquer la culture biologique selon le cahier des charges de l'association «Nature & Progrès».

PROPRETE PUBLIQUE

Dépôt communal
Chée de Stockel 80

Tél : 02.761.28.24

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/mon-environnement/proprete

ENLEVEMENT JOURNALIER DES IMMONDICES

Les déchets ménagers sont placés dans des sacs en plastique réglementaires qui doivent être déposés le jour du ramassage ou la veille de celui-ci à partir de 18 h.
Ils sont enlevés par le service Bruxelles-Propreté, Tél 0800.981.81 ou 02.778.09.82

OBJETS ENCOMBRANTS (PARC À CONTAINERS PROVISOIRE)

Dépôt gratuit d'objets encombrants chaque 1er samedi du mois de 8h30 à 12h sur le chemin du Struybeken en face du stade communal
- strictement réservé aux habitants de Woluwe-Saint-Lambert
- présentation de la carte d'identité électronique ou de la carte grands décombres
- accès interdit aux professionnels et commerçants
- limité à 12m^3 par an
- pas d'ordures ménagères, déchets verts et emballages en verre

Les déchets qui ne relèvent pas du ramassage habituel peuvent être portés à la décharge publique de l'Agence Bruxelles Propreté, rue du Ruppel (près du Pont Van Praet) - plus d'infos Tél : 0800.981.81 - ouverte du mardi au samedi de 9h à 16h. (accès au quai jusqu'à 15h45)

Enlèvement à domicile
Ils peuvent également être enlevés à domicile, sur demande, en téléphonant au 0800-981.81 aux services de l'Agence Bruxelles Propreté. (2m^3 gratuits tous les 6 mois).

DÉCHETS ÉLECTRONIQUES ET ÉLECTROMÉNAGERS

Au dépôt communal :
tous les mercredis de 13h30 à 15h30 de septembre à juin et de 10h30 à 12h30 en juillet et en août.

*** Catégorie 1 :**
Appareil réfrigérateur/congélateur, cave à vin, appareils de climatisation, tout élement contenant du fréon avec moteur. Limité à 1 pièce par an.
*** Catégorie 2 :** Lave-linge, sèche linge, lave-vaisselle, cuisinière, four, banc solaire. Limité à 1 pièce par an.
*** Catégorie 3 :** Télévision et écrans à tubes cathodiques (çàd. non plats). Limité à 1 pièce par an.
*** Catégorie 4 :** Hifi, informatique, luminaire, friteuse, grille pain, robot ménager, aspirateur, tout petit appareil électronique. Limité à 5 pièces par an.

COLLECTES SELECTIVES POUR PILES, PRODUITS TOXIQUES

Des collectes mobiles des déchets chimiques ménagers sont organisées :
* Place Saint-Lambert : le 1er mercredi du mois de 17h15 à 18h15
* Maison communale : le 1er mercredi du mois de 18h30 à 19h30
* Square Meudon : le 4ème mardi du mois de 16 à 17h
* Parvis Saint-Henri : le 4e mercredi du mois de 16 à 17h
* Place Verheyleweghen : le 4e mercredi du mois de 17h15 à 18h15
* Clos de la Carène : le 4e mercredi du mois de 18h30 à 19h30

DÉCHETS CHIMIQUES

Au dépôt communal : tous les vendredis de 8h30 à 11h30
Remarques :
Les huiles et graisses de friture usagées entrent dans cette catégorie de déchets.
Les médicaments périmés ou non utilisés doivent être déposés à la pharmacie.

TRI SELECTIF DU VERRE

Le tri sélectif du verre est d'application :
les bulles vertes pour le verre de couleur
les bulles blanches pour le verre blanc

Localisation des bulles à verres
* Avenue de l'Assomption (parking)
* Angle avenue Albert Dumont - avenue Marcel Devienne
* Place de la Fleur de Blé
* Parking Métro Kraainem
* Avenue Chapelle-aux-Champs (parking école Singelijn)
* Avenue Jacques Brel
* Rue Théodore Decuyper (chemin Europa)
* Clos des Peupliers (Parking)
* Avenue Wolvens (Bus 29)
* Avenue de la Charmille
* Avenue de la Charmille (terrain de pétanque)
* Place Verheyleweghen
* Place Sainte-Famille
* Avenue Andromède
* Avenue des Pléiades
* Angle avenue des Pléiades - Avenue des Constellations
* Angle avenue Heydenberg - Chaussée de Roodebeek
* Avenue Georges Henri (Parking Métairie Van Meyel)
* Avenue Albertyn (parking Aldi)
* Square Vergote (côté rue Vergote)
* Square Joséphine Charlotte (entrée Métro)
* Avenue des Vaillants (parking)
* Place Saint-Lambert (à côté de la friterie)
* Rue Saint-Lambert (face à l'entrée Shopping)
* Angle rue Vervloesem - avenue des Iles d'Or
* Parking Struykbeken (en face du Stade Fallon)
* Angle rue de la Station - rue des Déportés (parking)
* Angle rue Vandenhoven - rue Grange aux Dimes
* Avenue Marcel Thiry (face au Cora)

La gestion de ces bulles à verre est de la responsabilité de l'Agence Bruxelles Propreté pour toutes questions vous pouvez les contacter au Tél : 0800/981.81 (numéro gratuit).

DÉJECTIONS CANINES

Localisation des canisites

* Avenue du Couronnement : cour urbaine près de l'école Prince Baudouin
* Parc Tomberg
* Angle rue Bâtonnier Braffort - avenue des Deux Tilleuls
* Square Joséphine Charlotte : dans le parc
* Angle avenue Slegers - avenue Constand Montald
* Avenue du Roi Chevalier : sur la berme centrale entre l'avenue de Broqueville et l'avenue du Couronnement
* Avenue de Mai : sur la berme centrale, près de l'avenue de Mars
* Avenue de Mai : sur la berme centrale, près de la rue Crocq
* Avenue Paul Hymans : sur la berme centrale, face au bâtiment des Iles d'Or
* Avenue Paul Hymans : sur la berme centrale, près de la rue Vervloesem
* Quartier Hof-ten-Berg : avenue Wolvens : chemin piéton vers le bac à sable
* Place Verheyleweghen : dans le parc

Localisation des doggy bags

* Avenue Georges Henri : près du n 228
* Avenue Heydenberg : à l'angle avec la rue de Décembre
* Avenue du Roi Chevalier : à l'angle avec la rue du Menuisier
* Avenue Gribaumont : à l'angle avec l'avenue Slegers
* Tomberg : à l'angle avec la rue de la Liaison
* Avenue Henri Pauwels : à l'angle avec l'avenue Abeloos
* Rue de la Station de Woluwe : en face du n 109
* Rue Konkel : à l'angle avec le Grootveld
* Chemin du Struykbeken : face à l'entrée du stade
* Chaussée de Roodebeek : face au n 43
* A l'angle de la chaussée de Roodebeek et de la rue De Cuyper
* Chemin des Deux Maisons : face au n 61
* Rue Sombre : à l'angle avec la rue des Bannières
* Place Saint-Lambert : à l'angle avec la rue Voot (côté boulevard de la Woluwe)
* Place de la Fleur de Blé
* Place Tomberg : le long du Tomberg à hauteur du parking en épi
* Parvis Saint-Henri : à l'angle de la rue Saint-Henri et de l'avenue Prekelinden (bientôt)

BRIGADE VERTE

Une équipe de cinq hommes a pour principale tâche de faire respecter les réglementations en matière de propreté publique.
Déjections canines sur les trottoirs, poubelles sorties la veille du ramassage, nos agents vêtus de vert verbaliseront s'il le faut les contrevenants.

JARDINS PUBLICS

Avenue de Toutes les Couleurs

Tél.: 02.761.29.42
Heures d'ouverture:
de 8 à 12h et de 13h30 à 15h.

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/mon-environnement/espaces-verts

Le service Infrastructure-Jardins publics a pour mission principale la gestion et l'amélioration du cadre de vie.
Il tient à assurer un environnement de qualité aux habitants de la commune.

PROTECTION DU MILIEU

Le service Jardins Publics examine tous les dossiers communaux susceptibles d'avoir des répercussions sur le cadre de vie (nous vous rappelons par exemple que pour tout abattage d'arbre, il faut demander une autorisation !)
Il soutient également les associations locales sensibles aux problèmes d'Environnement telles que l'A.S.E.P.R.E. et la C.E.B.E. et organise en collaboration avec l'Entente Nationale pour la protection de la nature, des cours pour l'obtention du brevet de guide-nature.

AMELIORATION DU CADRE DE VIE

Par l'intermédiaire d'un concours de décoration florale des façades et des pieds d'arbres, le grand prix « Fleurir Woluwe » récompense annuellement le Woluwéen le plus méritant.
Pour les personnes qui vivent en appartement et dont le jardinage est le hobby préféré, nous louons de petites parcelles au Parc des Sources et à proximité de l'Hof ten Berg. La demande doit être faite par écrit.

INFORMATION

Le service tient à la disposition des habitants une bibliothèque où livres et revues peuvent aider à mieux comprendre et connaître la nature.
Les prêts de 15 jours sont gratuits !
Des brochures éditées par le Service Jardins Publics et ayant trait à une multitude de sujets, sont mis à votre disposition gratuitement (excepté les frais de port).
Organisation d'un cycle de conférences et visites sur des thèmes ayant trait à la nature et au jardin. Chaque conférence mensuelle est gratuite.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

Le service des Jardins Publics gère environ 7000 arbres d'alignement, 51 ha d'espaces verts publics en ce compris les zones vertes classées comme "espaces semi-naturels" telles que les prairies de la ferme Hof-ter-Musschen ou le parc des Sources.
Tous les grands parcs de la commune sont classés ou placés sur liste de sauvegarde.

CREATION

Chaque année nous prévoyons la création et la rénovation d'espaces de repos, d'abords d'écoles, squares, etc…

SERRES

Le service des jardins publics produit et met en culture l'ensemble des plantes destinées au fleurissement des voiries et des bâtiments publics. La mise en culture a lieu dès la fin du mois de février dans les 700 m2 de serres.
Le service des Jardins Publics s'initie également à la mosaïculture et à la décoration originale de ses parterres floraux

DECHETS VERTS

Collecte à domicile tous les dimanches dès le matin d'avril à novembre par Bruxelles-Propreté.

INFRASTRUCTURES SPORTIVES

Le service des Jardins Publics gère le suivi des contrôles et réparations des 25 aires de jeux présentent sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert. Il s'occupe également de l'aménagement ou la rénovation des aires de jeux.
Pas moins de 23 plaines de jeux communales sont réparties sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert. (voir page 61)
L'une d'entre elles, inaugurée dans le courant de l'année 2000 et située sur le site du Stade communal au lieudit «La Campagne», est spécialement conçue pour accueillir les enfants moins-valides.

Depuis le 1er juillet 2003, tous les équipements de ces aires publiques de loisirs pour enfants doivent répondre à de nouvelles normes de sécurité fixées par l'Arrêté royal du 28 mars 2001 sur la base de directives européennes (normes européennes EN 1176, EN 1177 et EN 1069). D'importants travaux de mise en conformité, incluant parfois rénovations et réaménagements complets, ont donc été réalisés afin que cette réglementation très stricte soit parfaitement respectée.
En cas de dégradation constatée sur l'une d'entre elles, nous vous demandons de bien vouloir en avertir le tél : 02 761.29.42.
Les service des Jardins Publics s'occupe des travaux d'aménagement, des gros entretiens des infrastructures sportives au stade communal ainsi que les marchés avec les adjudicataires pour des entretiens et réparations diverses.

ANIMATIONS DIVERSES DE LA NATURE AU JARDIN

Le service des Jardins Publics organise depuis 2002, des activités destinées à faire découvrir le monde de la nature et du jardin aux habitants de Woluwe-Saint-Lambert. Toutes ces animations sont gratuites.
Tél : 02/761.29.43
mail : jardin.tuin@woluwe1200.be

PERMIS DE PÊCHE – PARC DES SOURCES (RETRAIT DES CARTES)

Abonnement annuel pour l'étang du Parc des Sources (de mars à décembre).
Se munir de sa carte d'identité et d'une petite photo récente.
Attention : paiement à la recette communale, av. Paul Hymans 2
Renseignements :
Tél. 02.761.29.43
(de 8h30 à 12h et de 13h30 à 15h)

HYGIENE, PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Tomberg 123

Tél.: 02.761.28.15

http://www.woluwe1200.be/cadre-de-vie/mon-environnement/hygiene

HYGIÈNE

Le service s'occupe :
- du contrôle de l'eau de distribution et des denrées alimentaires dans les restaurants (en collaboration avec le Laboratoire Intercommunal bruxellois de Chimie et de Bactériologie).
- du contrôle des cas de pollution chimique ou sonore (en collaboration avec l'Institut Bruxellois de Gestion de l'Envir-onnement).
- du problème des chats errants (prêt d'une trappe ou stérilisation). Action sur la pollution canine.
- des champignons parasites des bâtiments et principalement la mérule.

Si vous rencontrez un de ces problèmes, téléphonez au service.

RECYCLAGE DU VERRE

Des "bulles" vertes (voir liste page 74), destinées à récolter les verres usagés, parsèment notre commune.
Ce verre est récupéré par une firme spécialisée qui le refond pour couler de nouveaux récipients. Aidez-nous à moins gaspiller !

PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Le service s'occupe de la réception de tous les dossiers de permis d'environnement et de leur suivi (station-service, boucheries, boulangeries, conditionnement d'air, etc...).
Les plaintes concernant les nuisances engendrées par ce type d'établissement ainsi que celles relatives au bruit et aux odeurs peuvent lui être adressées :
Tél.: 02.761.28.15
Une collaboration étroite est assurée entre ce service et l'Institut Bruxellois pour la Gestion de l'Environnement (IBGE).

La présence de rats doit être signalée à l'Intercommunale bruxelloise de distribution des eaux
Tél : 02.518.83.44

RENSEIGNEMENTS DIVERS

INFORMATION-COMMUNICATION

BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE : WOLU-INFO
GUIDE DE LA VIE ASSOCIATIVE
BROCHURES
FARDE D' ACCUEIL
STANDS D'INFORMATION
MANIFESTATIONS DIVERSES
DOCUMENTATION
PRESSE
INTERNET
LOCATION DE SALLES

OPTIONS PHILOSOPHIQUES

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

MUTUALITES

INFORMATION COMMUNICATION

Hôtel communal
ave,ue Paul Hymans 2

Tél.: 02.761.27.45/46/47
02.774.35.52/53
Fax : 02.761.27.44
mail : info.com@woluwe1200.be

Heures d'ouverture :
de 8 à 12h et de 13h30 à 17h

http://www.woluwe1200.be/vie-communale/democratie-locale/information

Location de salle :
Nancy Marloye
0498 94 49 89 - 02.762.62.10
n.marloye@woluwe1200.be

http://www.woluwe1200.be/utile/locations-de-salles

Ce service est chargé de l'accueil et de l'information du public et des contacts avec la population et les médias.

LE BULLETIN D'INFORMATION COMMUNALE

Le Wolu Info paraît tous les mois, sauf en août.
Axé principalement sur les événements organisés dans la commune, il donne également un écho des décisions importantes prises par le Conseil communal.
Un agenda très complet renseigne le public sur toutes les manifestations qui se déroulent à Woluwe-Saint-Lambert.
La rédaction et la conception graphique sont assurées par le service Information-Communication.

Pour communiquer des informations :
Tél : 02.761.27.47.
f.rossignol@woluwe1200.be

Pour une insertion publicitaire :
Tél : 02.774.35.53
wolupub@woluwe1200.be

LE GUIDE DE LA VIE ASSOCIATIVE

Remise à jour annuellement, cette brochure présente, classées par rubriques thématiques, les nombreuses associations socio-culturelles de WSL.
C'est un outil de référence extrêmement pratique en matière de loisirs. Pour figurer dans ce répertoire, tél.: 02.761.27.45.

BROCHURES

L'Information se charge, en collaboration avec d'autres services, de la conception et de l'impression de diverses brochures, de circulaires et d'affiches.
Parmi ces brochures, sont disponibles :
- "Si Woluwe m'était conté", dossiers historiques
- le "Guide des services"

FARDES D'ACCUEIL

Une farde d'accueil régulièrement mise à jour est remise à tout nouvel inscrit dans la commune. Elle contient un maximum de renseignements susceptibles de faciliter l'intégration du nouvel habitant dans la commune (disponible à l'accueil - Hôtel communal).

STANDS D'INFORMATION

Une équipe est à la disposition des personnes désireuses d'obtenir tous types de renseignements concernant la commune.
Des stands d'information sont régulièrement installés lors de braderies ou de manifestations (Fêtes Romanes,...) sur le territoire de Woluwe-Saint-Lambert. Tous les documents relatifs aux services communaux y sont disponibles.

MANIFESTATIONS DIVERSES

Le service organise les manifestations liées à l'information du public telles :
- organisation d'inaugurations
- la soirée d'accueil des nouveaux habitants qui rassemble chaque année les nouveaux venus.
- des expositions
- des opérations ponctuelles telles que : Woluwe ma découverte,...
- réception des jubilaires (noces d'or, diamant et brillant) et des centenaires
- cérémonies patriotiques
- jumelage avec Meudon (France) : événements divers

DOCUMENTATION

Le service établit quotidiennement une revue de presse qui est diffusée sur l'intranet communal.

PRESSE

Le service entretient des contacts avec les différents médias, organise des conférences de presse et rédige les communiqués destinés à répercuter la vie communale dans la presse périodique.

INTERNET

Adresse :
http://www.woluwe1200.be

Woluwe-Saint-Lambert dispose d'un site propre depuis 1997.
Il se présente dépuis mars 2008 avec une nouvelle mise en page, conçu et réalisé dans l'administration communale.

En surfant sur celui-ci, vous trouverez les rubriques suivantes :
Vie communale
Cadre de vie
Vivre et travailler
Divertissements
Découverte
Utile
Liens
Dynamique et interactif, vous y trouverez en plus des actualités, un agenda, un guichet électronique, des documents, des formulaires et des brochures à télécharger....
Il est accessible aux malvoyants.

.

LOCATIONS DE SALLES

Plusieurs salles sont mises en location pour y organiser réunions, séminaires, réceptions, fêtes de familles.
Toutes les informations pratiques (localisation, contenance, prix) sont à votre disposition sur le site internet de la commune (www.woluwe1200.be) ou dans une brochure qui vous sera envoyée sur simple demande.

Contact : Nancy Marloye
0498 94 49 89
02.762.62.09
n.marloye@woluwe1200.be

OPTIONS PHILOSOPHIQUES

SAINT LAMBERT - SAINTE FAMILLE
Secrétariat paroissial : rue Madyol, 2
Tél : 02.770.15.71 - Fax. 02.772.80.13
Curé Philippe Cheresi - tél : 02.770.15.71
Père Ph. Schillings - tél : 0478. 97.92.21
Père J. Lan Nguyen Hung - tél : 0476.313.677
Abbé J. Kockerols - tél : 02.770.07.05

SAINT-HENRI
Père J. Vande Gucht - Parvis Saint-Henri 18 - tél : 02/734.47.63
Abbé J. Jadoul - rue Saint-Henri 60 - tél : 02.733.01.15
Accueil Parvis St-Henri 18 - tél : 02.733.22.58

NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION (Kapelleveld)
avenue E. Vandervelde 153
Père A. Thomasset
Tél : 02.770.67.30

DIVIN SAUVEUR
Secrétariat Paroissial - avenue de Roodebeek 269 -
1030 Bruxelles - tél : 02.734.11.94
Père F. Overlaet, avenue V. Gilsoul 64 b9 - tél : 02.771.92.80

EGLISE PROTESTANTE EVANGELIQUE
Avenue Slegers 96
Tél : 02.762.03.74
Culte le dimanche à 10h30

EGLISE ADVENTISTE DU 7e JOUR
Avenue des Iles d'Or 15
Pasteur : Christian Steveny
Tél : 0475.58.47.28

Laïcité WSL
Avenue du Couronnement 67
Tél : 0477.60.78.16

NUMEROS ET ADRESSES UTILES

IBGE (Institut bruxellois pour la gestion de l'environnement)
Gulledelle 100 Tél : 02.775.75.75

Vivaqua (Compagnie intercommunale Bruxelloise des Eaux)
Rue aux Laines, 70 Tél : 02.518.81.11

CIBE (Intercommunale Bruxelloise de Distribution d'Eau)
Rue aux Laines, 70
- raccordement Tél : 02.518.88.11
- relevé de compteurs Tél : 02/518.88.02

WOLU TV
Av. Georges Henri, 399 Tél : 02.736.77.89

ENREGISTREMENT DU BAIL-CERTIFICAT D'HEREDITE
Rue de la Régence 54 - 1000 Bxl Tél : 02.577.45.50

CONTRIBUTIONS
CAE - Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique 50-B 3826
1010 Bruxelles Bureau 1 de A à K : 02.575.39.30
Bureau 2 de Là Z : 02.575.39.40

ENREGISTREMENT ET DOMAINES
rue de la Régence 54
1000 Bruxelles Tél : 02.577.45.40

JUSTICE DE PAIX
Av. Grandchamps, 147 - Tél : 02.762.00.16
1150 bxl

BRUXELLES-PROPRETE
Service des déchets ménagers Tél : 0800/981.81

C.P.A.S.
Rue de la Charrette 27 Tél : 02.777.75.11

BUREAUX de POSTE
Bruxelles 20 Rue Saint-Lambert 139/143/2
Points poste :
Delhaize Roodebeek, Chaussée de Roodebeek 199
GB Tomberg, Tomberg 114
GB Express, 52 rue Jean-Baptiste Timmermans
hall d'entrée de l'hôpital Saint-Luc : Campus Universitaire de l'UCL

MUTUALITÉS

Partena
Av. Georges Henri 357
Tél. : 02.739.30.50
Lundi de 13h30 à 17h
Mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h

Euromut
Av. Georges Henri, 307
Tél. : 02.734.98.42.
Lundi mercredi - jeudi - vendredi de 9 à 13h et de 14 à 16h
Fermé le mardi

Mutualités St Michel
Av. Georges Henri, 244
Tél. : 02.735.09.93.
Lundi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 19h
Mardi de 14 à 17h
Mercredi de 9 à 12h30 et 13h30 à 17h
Jeudi, vendredi de 9 à 12h30

Entraide de Woluwe
Rue Dries, 130
Mardi et jeudi de 19 à 20h.

Mutualité socialiste du Brabant
Rue du Carrefour, 33
Tél. : 02.771.05.93.
Du lundi au vendredi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 17h.
(le jeudi jusque 18h)
Avenue Georges Henri 480 tél 02.734.74.64
Vendredi de 9 à 12h30 et de 13h30 à 17h